



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



PHIL GUISEPPI

Chansons d'automne

GRAND ANGLE

*Pascal Ottavi,
pà una sucetà
bislingua*



Photo MPB

MÉDIAS

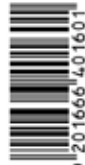
*Télépaese
dopu
10 anni*



Photo CG

1,60€

SEMAINE CORSE P3 • FUSINA P23 • AGENDA P26



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

14[#] FISTIVALI INTERNAZIUNALI *Ajacciu Corsica suttana* DI **BD**



AJACCIO

u25 u26 u27
DI NUVEMBRI
DI 2016

PALAIS DES CONGRÈS



corse VIA
STELLA



HUMEUR Hakuna matata?*

Nous y sommes. Enfin ou hélas ! Lenormand l'a chanté, Donald Trump, sans peut-être l'avoir vraiment rêvé, l'est devenu. Mini a perdu. Donald est devenu le 45^e président des États Unis d'Amérique. D'un côté, il y a tous ceux qui atterrés ne comprennent pas comment un populiste, xénophobe gynophobe antisémite et véritable caricature de ce qui est le plus exécutable dans la politique, a pu accéder à la fonction suprême de Maître du monde.

De l'autre, il y a ceux qui crient victoire en arborant le principe du choix démocratique d'un peuple américain déçu et qui rêve d'un nouvel avenir avec Trump, le Robin des bois milliardaire censé représenter tous les oubliés d'un système politique malade depuis plus de 30 ans et si bien incarné par Hillary Clinton.

Et puis, il y les autres, donneurs de leçons qui expliquent pourquoi Donald a gagné après nous avoir abreuvé de sondages annonçant la victoire d'une présidente. À l'instar de ces sondeurs qui osent annoncer qu'ils sont victimes de leurs sondés, menteurs lâches, parce qu'ils n'ont pas dévoilé leur vote. Gageons qu'ils ont aussi sonné le glas de cette dictature sondagière.

Bref, ce qui vient de se passer aux USA est un choix démocratique ou presque lorsque le vote des grands électeurs ne correspond pas du tout au vote réel du peuple américain et que l'abstention de 45,80 % a certainement fait la différence. Une abstention qui devrait nous alerter quant aux prochaines élections en France. Va-t-on enfin se poser les vraies questions qui dépassent le cas américain : Comment et pourquoi en sont-ils arrivés à ce choix disneyien ? Et surtout comment convaincre voisins, proches, amis à se rendre aux urnes pour éviter que le loup français - qui exulte - devienne un autre Trump dans ce pays inconnu par ce dernier et dont les lumières s'éteignent les unes après les autres ? ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU

Poca trumpulata

Asso vittoria hà avuto l'effettu d'un veru terramottu ind'a vita pulitica internaziunale. A saperà Hillary... A scuzzulata hè stata tremenda. Si sò torna sbagliati l'istituti di sundami è i spezialisti i più fini. Dopu à a surpresa di u Brexit, u successu di u republicanu Donald Trump à l'elezione presidenziale di i Stati Uniti hè vistu oramai cum'è un segnu novu, mandatu da i detti «smenticati di a mundializzazione» à i suprani, in particolare contr'à l'accordi cuntestati di u liberu scambiu. In quantu à sta tematica, longu à a campagna, u discursu di Trump hè statu, d'altronde, assai duru. Tandu, e popolazione ch'un ne ponu più di e chjuresse d'industrie è di l'altre debulezze ecunomiche, si sò sentute propiu cuncernate. Cù l'avvicinanza d'elezione impurtante in Francia è in Alemagna, è per fà fronte à a crescita di u righjettu di st'accordi negoziati à spessu in l'upacità è u secretu, Parigi hà indirizatu à Brussele unepoche di pruposte per rende li di più «democratici» è «trasparenti». Per u Brexit è per Trump, ci hè un fenomenu chì hè messu in lume, quellu di u «votu piattu», difficile à esse registratu da i sundami è abbastanza putentissimu per cambià u raportu di forza previstu à l'iniziu. Corrispondenu tutt'è dui à un righjettu radicale di l'ordine stabilitu. Quasi nisunu mudellu statisticu ùn pregava fortuna à u miliardariu, eppuru ci l'hà fatta à vince quantunque ! In Francia, l'affaire face sunnià, sopr'à tuttu à Marine Le Pen chì u si disputa stu «votu piattu» cù Nicolas Sarkozy. A patrona di u FN hà difesu u Brexit è l'andatura di Trump di pettu à l'inseme di i pulitichenti francesi chì anu sustenutu à Hillary Clinton ; François Hollande in testa ! Per certi, Marine Le Pen ripresenteria avà a candidatura di l'anti-sistema, capace di fà tremà a Quinta Republica nant'à e so fundazione. Ma cumu a ghjente di u populu, l'uperaii è i disgraziati, ponu ricunnosce si in sti ricconi ? Donald Trump è Marine Le Pen spartenu bè u fattu chì u populu l'anu vistu poch'è micca. Sò luntani di e primure di quelle è quelli chì strazieghjanu ogni ghjornu per stantà u so pane o per avè un tettu. Pare chì di più in più à a ghjente li piace di campà ind'i paradossi fendu ne d'una certa manera u so paradisu... In fin' di contu, ùn serà què a trumpulata ? ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista,
12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsica

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

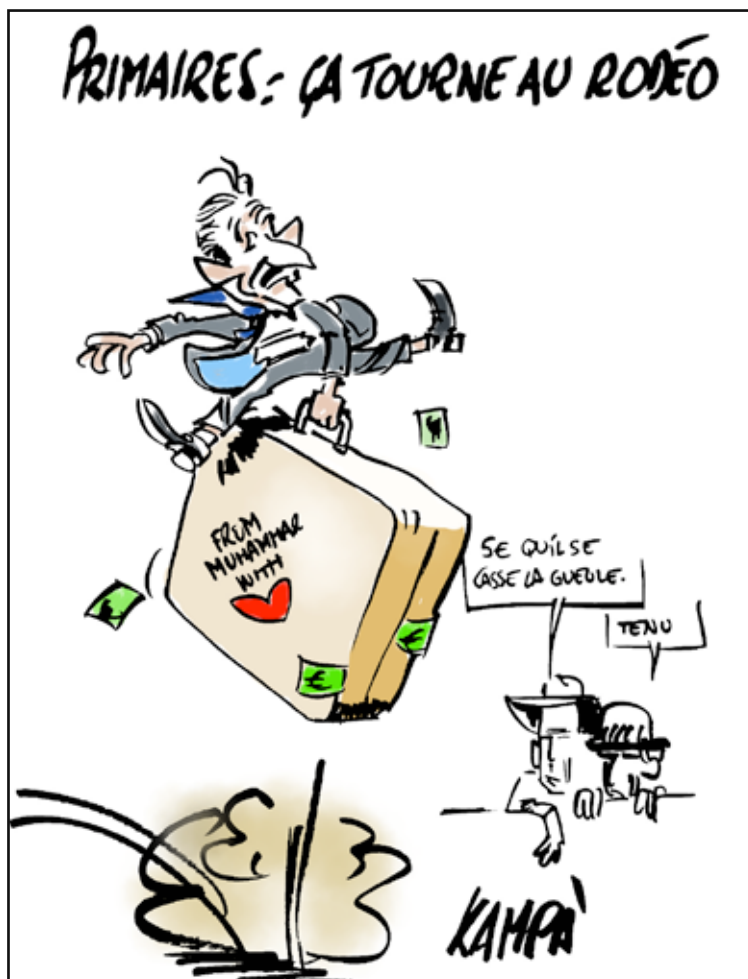
ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
**L'ICN recherche
des
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



SOLIDARITÉ

24 heures pour la Marie-Do

Un mois après l'événement météorologique qui avait touché les journées annuelles de l'association de lutte contre le cancer sur la place Miot, la mairie d'Ajaccio met à disposition le Palatinu le 26 et 27 novembre pour un rendez-vous exceptionnel.

Ce 14 octobre restera longtemps dans les mémoires. Ce jour là, les traditionnelles journées de la Marie-Do, qui se déroulaient sur la place Miot sur Ajaccio avaient failli tourner au drame suite à un événement météorologique aussi exceptionnel qu'imprévisible. Les blessés guéris et le choc passé, l'association de lutte contre le cancer s'est aussitôt remobilisée afin de tenter de compenser les pertes de ces journées qui constituent habituellement 50% de ses recettes annuelles. «On est très motivé pour rebondir et pour tenter d'oublier le plus vite possible cet événement météorologique assez dramatique. On est à fond pour essayer de réussir cette collecte de l'année», souligne Catherine Riera, la présidente de la Marie-Do, en insistant: «Si on veut être présent auprès des malades au travers les divers dispositifs que nous avons mis en place au fil des années il faut que nous réussissions cette collecte de l'année 2016».

Tout au long du mois passé, de nombreuses initiatives ont déjà vu le jour de part et d'autres de l'île pour soutenir l'association. «On a eu vraiment un grand mouvement de solidarité qui s'est opéré avec des témoignages qui nous ont vraiment fait chaud au cœur et on en avait besoin parce que c'est vrai qu'on était un peu sonné. Il y a eu beaucoup d'initiatives spontanées qui ont permis de collecter des fonds», se réjouit la présidente.

À son tour, la mairie d'Ajaccio a décidé de se mobiliser et de mettre gracieusement la salle du Palatinu à disposition de l'association.

«Ce qui s'est passé a suscité des pertes pour cette association donc nous avons décidé de faire un élan de solidarité. La Ville d'Ajaccio veut accompagner la Marie-Do qui n'a pas pu faire ses journées sur la place Miot, donc on lui met à disposition le Palatinu pour faire en sorte que ce qui n'a pas pu être récolté en terme de dons pour la recherche et les malades puisse l'être avec ces deux journées au programme très riche, qui auront je l'espère un succès populaire plus fort encore», indique Laurent Marcangeli, le député-maire de la ville. «Le partenariat avec la mairie d'Ajaccio nous fait vraiment chaud au cœur parce que la mise à disposition du Palatinu va nous permettre d'organiser 24 heures de solidarité à travers différentes animations qui nous permettront on l'espère de compenser une partie de cette perte», sourit quant à elle Catherine Riera avant de dévoiler une partie du programme de ces 24 heures de la Solidarité: «Nous commencerons le samedi 26 avec un apéritif musical puis un grand concert avec Patrick Fiori, Jenifer, et des artistes qui ont participé à l'album Mezu Mezu: Christophe Mondoloni, Francine Massiani, Jean-Charles Papi et les Chjami Aghjalesi. Et le dimanche toute la journée nous reprendrons à peu près le programme habituel qui était prévu le 16 octobre, c'est-à-dire la marche et les courses de la solidarité dans les vignobles du Comte Peraldi, l'arrivée du semi-marathon Orange et de la Filipuccia, et un lâcher de ballons. Et puis nous finirons avec une après-midi artistique avec un gala de danse, une comédie musicale et un défilé de mode.» ■ Manon PERELLI

Retrouvez l'intégralité du programme des 24 heures de la Solidarité sur www.association-la-marie-do.com

SPORTS

Raid Oxy'Jeunes : ça repart en juin

La 11e édition du raid réservé aux adolescents de 14 à 17 ans aura lieu du 2 au 4 juin 2017. Au cœur du Niolu, les jeunes sportifs devront se dépasser pour venir à bout de cette course exceptionnelle.

Faire découvrir la nature corse et les activités sportives qu'on peut y pratiquer aux adolescents. Tel est le but que s'est fixé le raid Oxy'Jeunes Aventure- A Sfida Natura depuis maintenant 11 ans. Organisé par la CTC dans le cadre de sa politique menée en faveur du sport et de la jeunesse, ce raid ouvert aux 14-17 ans est l'un des seuls réservé aux adolescents au niveau national. Une aventure inoubliable qui conduit chaque année de jeunes sportifs à se dépasser durant trois jours au travers un parcours jalonné d'épreuves de VTT, de course en montagne, de course d'orientation et de kayak. Pour cette 11ème édition, le raid Oxy'Jeunes aura lieu du 2 au 4 juin 2017. Si le parcours est tenu secret jusqu'au dernier moment, dans les grandes lignes on sait qu'il se déroulera dans la région du Niolu, entre Calacuccia, Casamaccioli, Lozzi et Albertacce et qu'il promet son lot de nouveautés. «*La course d'orientation qui habituellement était à pied se fera à vélo cette année. Une épreuve de VTT, avec parcours d'obstacles, trial, passage dans la boue, etc. a également été remise au programme. En termes de découverte du patrimoine, il y aura un passage par le musée préhistorique du Niolu et par un site préhistorique. Enfin, on remet également au programme une course de nuit*», dévoile Christophe Gianni, organisateur du raid. L'aventure se finira le di-

manche 4 juin par un trail d'une dizaine de kilomètres.

Durant ces trois jours, les jeunes participants seront encadrés par une équipe technique d'une cinquantaine de personnes composée d'encadrants diplômés, d'une équipe médicale, ainsi que d'une équipe logistique chargée du ravitaillement, de la surveillance du bivouac et de la gestion du matériel. Tout pour assurer aux adolescents un accompagnement de qualité et un maximum de sécurité. Pour ce faire, si la course est entièrement gratuite pour les participants, la CTC consacre un budget annuel de 46 000 euros au raid.

Et force est de constater que la formule de celui-ci fonctionne, puisque cette manifestation a déjà suscité un fort engouement lors des éditions précédentes, plusieurs équipes n'hésitant pas à venir du continent pour participer. «*Plus de 500 jeunes ont participé aux épreuves depuis la création du raid en 2007. Sur ces 500 jeunes, beaucoup ont fait de la pleine nature ou du sport leur métier. On les voit aussi participer à des trails, courses vélos ou courses montagne, donc il y a vraiment un prolongement après le raid*», souligne Christophe Gianni.

Les inscriptions, par équipe de trois, garçons, filles ou mixtes, sont gratuites et ouvertes jusqu'au 30 avril dans la limite de 35 équipes.

■ Manon PERELLI

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.corse.fr/raidoxyjeunes



LINGUA CORSA

Nè parla Pasquale Ottavi

Professeur en langue et culture corse à l'Université de Corse, Pascal Ottavi est actuellement détaché auprès de la CTC en tant que chargé de mission auprès de Xavier Luciani, conseiller exécutif en charge, entre autres, de la langue corse. Son parcours lui a permis d'acquérir, en quarante ans, la connaissance du système éducatif et des problèmes qui s'y posent, en général et en termes d'enseignement de la langue.

Propos recueillis par Jacques PAOLI

« La langue possède encore une assise sociale relativement solide »

Comment est intervenue votre nomination au poste de chargé de mission à la CTC?

Assez simplement en fait. J'ai été sollicité par Xavier Luciani durant l'hiver 2016, peu après l'arrivée de la nouvelle majorité. Nous nous connaissons depuis très longtemps, pour avoir participé ensemble, dès 1985, à la première expérience officielle d'enseignement bilingue, dans le cadre du « corse intégré ». Je suis détaché de l'Université pour une durée de 18 mois pleins. Ma mission consiste en la mise en œuvre et le suivi du plan Lingua 2020, voté en janvier 2015. Ses objectifs principaux sont de permettre à tout un chacun d'apprendre le corse, offrir à chaque locuteur un maximum d'opportunités d'usage de la langue, créer les conditions de l'offre de services bilingues par les organismes publics et privés, veiller à la qualité de l'équipement de la langue et d'assurer le rayonnement de la langue, en Corse et à l'extérieur. Objectifs qui s'inscrivent dans la perspective de la coofficialité, votée à une large majorité en mai 2013.

Malgré l'opposition affirmée du gouvernement?

Le gouvernement actuel s'obstine dans une forme de déni (comme d'ailleurs le FN et les candidats de droite à la primaire), au mépris de grands textes internationaux, notamment la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, votée en 2005 et à laquelle la France adhère l'année suivante. Pour mémoire, un texte international une fois ratifié a force de loi sur un texte national. Ma mission s'inscrit donc, en attendant, dans un processus dit de coofficialisation, qui consiste à occuper stratégiquement tous les espaces disponibles pour la protection, l'usage et le développement de la langue, dans l'éducation en particulier et dans la société en général.

Quel bilan dressez-vous, d'un point de vue des locuteurs?

Forcément en demi-teinte, un peu comme si on avait dressé une bonne table et qu'on n'avait finalement réussi qu'à manger une partie du hors d'œuvre. Avoir une idée précise en France du nombre de ceux qui parlent une langue autre que le français constitue encore une question schismatique: la France est composée de citoyens français, dont la langue est le français [article 2 de la Constitution], point barre. L'Italie, par exemple, mène des enquêtes sur ce sujet tous les cinq ans. Sans complexe. Tant que l'on ne systématisera pas l'enquête approfondie, comme le font les Italiens ou encore les Basques des communautés autonomes, on ne pourra s'appuyer que sur des données empiriques très faiblement étayées. Ce que l'on sait à coup sûr, c'est qu'une forte majorité de la population, si elle a grandi dans l'île, comprend bien ou assez bien le corse tandis qu'une assez forte minorité est capable de s'exprimer à l'oral. Cela signifie que la langue possède encore une assise sociale relativement solide, sur laquelle vouloir construire un bilinguisme de masse ne relève pas de l'illusion. Mais il faut agir assez vite, car il existe une perte réelle de substance dans les jeunes générations, les 15-30 ans en particulier.

L'enseignement du corse est-il sur la bonne voie?

Il peut se voir de deux façons: soit le verre est à moitié vide, soit il est à moitié plein, pour reprendre un récent propos de Xavier Luciani auprès du préfet et du recteur. Si l'on compare la situation du corse vis-à-vis de l'ensemble des langues dites régionales, nous ne pouvons faire que des jaloux, particulièrement d'un point de vue quantitatif. D'un point de vue qualitatif, les choses s'évaluent différemment. La filiarisation du bilingue, dans le premier degré, crée mécaniquement un risque

de ségrégation ethnique dans les écoles, les chiffres ont tendance à le montrer, hélas; de plus, les résultats des évaluations concernant les compétences acquises en corse demeurent encore insuffisants. Quant au second degré, le corse subit de plein fouet la concurrence entre les disciplines, que la mise en œuvre de la réforme du collège aggravera en la déplaçant de la classe de 4^e à celle de 5^e. Enfin, on cherchera en vain une cohésion de la politique de l'État lorsque, dans le premier degré, on met en place un grand plan de formation devant permettre de former 700 enseignants en cinq ans (la moitié de ceux exerçant dans l'académie) alors que dans le second degré on ne fait... rien. Pour mémoire, le bilingue dans l'école publique, ce sont actuellement plus de 35% des élèves dans le premier degré, 15% en collège et... moins de 1% en lycée.

La production littéraire semble bien se porter

En effet, soutenue qu'elle est depuis des décennies par la CTC, de nouveaux auteurs émergent, qui ont du talent. Quelle est, par contre, la réception des œuvres par le public, sachant que, primo, la majeure partie des Corses sont analphabètes dans leur langue, secundo, la compétence de lecteur d'ouvrages littéraires, y compris en français, constitue un savoir-faire spécifique dont la construction demande des années et qui n'est pas automatiquement transférable d'une langue à l'autre? Cette production souffre également d'un manque criant de valorisation sur place et de traduction vers des maisons d'édition françaises ou étrangères, alors qu'une demande extérieure existe en fait.

Quid de la formation?

Elle constitue un chantier immense. Du côté de l'Éducation Nationale, elle existe après avoir très durement végété durant la présidence Sarkozy, et le grand plan de formation dont j'ai parlé suscite évidemment de grands espoirs. Du côté de la société, tant pour les administrations d'État, territoriales, que pour les entreprises privées, tout demeure à faire alors que la demande se révèle forte. Des organismes tels que le CNFPT ont conventionné avec la CTC mais, pour ce qui concerne cette dernière, nous avons à faire un gros travail en amont pour construire une véritable ingénierie de la formation qui permette de dépasser la simple logique de guichet actuelle, qui a néanmoins le mérite d'exister.

Quels sont les chantiers envisagés?

Le grand chantier demeure bien entendu la coofficialité. Mais le processus de coofficialisation reste l'axe stratégique principal. Nous avons un plan à honorer, des objectifs auxquels répondre. Les priorités sont actuellement l'équipement de la langue, la massification du bilinguisme au primaire, son extension dans le secondaire, la massification de la formation des adultes – la CTC se doit d'être exemplaire pour ses personnels, en la matière – la généralisation de la signalétique bilingue à l'Assemblée, dans l'espace social, et l'encouragement des institutions et des entreprises à utiliser la langue dans toutes les circonstances de la vie sociale.

Que signifie pour vous « une sucetà bislingua »?

Une société où chacun dispose du libre choix de l'une ou l'autre langue. Où tout est fait pour que socialement, les institutions, les entreprises donnent des réponses tangibles à tout un chacun en termes d'obligations de service linguistique, de façon paritaire, sans distinction ni discrimination eu égard à l'origine, au statut social, au sexe des personnes qui les sollicitent. Où le conflit linguistique s'est apaisé. Une société bienveillante à l'égard de la pluralité linguistique et culturelle. ■

REPÈRES

Le parcours de Pascal Ottavi peut être qualifié de « nomade » : d'abord instituteur, très rapidement maître bilingue puis conseiller pédagogique, professeur certifié en langue et culture corses, coordonnateur académique auprès de l'inspecteur pédagogique de langue corse, formateur à l'IUFM et enfin universitaire. Ses compétences l'ont amené à s'intéresser à la fois aux problèmes des relations entre langue et société et à la question spécifique de l'éducation, sur un plan général et sous l'aspect du bi-plurilinguisme. ■



L'ÎLE-ROUSSE

Les parkings de la **discorde**

Photofélicité Ppaese

Time is money, aurait dit, non pas Donald Trump mais Benjamin Franklin. Les Île-Roussiens le vérifient avec l'instauration des parkings payants à l'année. Un sujet qui alimente conversations et polémiques locales -presque- aussi sûrement que les élections américaines.

A L'île Rousse, les barrières des parkings de la place Paoli et de la poste se lèvent et se baissent inexorablement. Les usagers, contraints de se présenter aux guichets, compter leur monnaie et récupérer leur ticket, se hâtent de faire leurs courses. Aujourd'hui, le temps c'est de l'argent même en hiver ! Gratuits hors période estivale il y a peu encore, ces lieux de stationnement sont désormais payants. Ceux qui attendaient le 1^{er} novembre, date à laquelle les barrières auraient dû être retirées, se sentent lésés. La décision est intervenue rapidement. Trop selon certains. Le maire, Jean-Joseph Allegrini-Simonetti, la justifie par le fait que les parkings, désormais gérés par un service public industriel et commercial (Spic) doivent donc s'autofinancer : « C'est une décision prise à regret. Voilà 14 ans que les parkings sont payants durant 7 mois et que nous les laissons gratuitement à disposition des usagers le reste de l'année. Cependant, l'année dernière l'Etat nous a mis en demeure de créer ce Spic et à présent le personnel affecté aux parkings est géré par cette structure et non plus par la mairie. Précédemment, les recettes rentraient dans le budget général de la mairie mais aujourd'hui l'Etat nous oblige à ce que ce Spic ait une autonomie financière. C'est une sorte d'entreprise, soumise à l'impôt, elle a des charges, et avec ce système, on ne pouvait malheureusement plus continuer à faire comme par le passé. » Selon lui, de plus, la nouvelle recette des parkings devrait permettre de pérenniser deux emplois à l'année.

C'est le 26 octobre dernier qu'une majorité municipale divisée sur le sujet a voté cette mesure in extremis par 12 voix contre 11. Dans le camp du contre, la conseillère départementale Antoinette Salducci, membre de la majorité municipale, estime que la décision est prise trop hâtivement, sans en avoir informé la population. Elle s'offusque également du prétexte de la création de deux emplois pour faire passer une mesure qui affectera usagers et commerçants. Malgré les remous, le texte est appliqué la semaine suivante.

Dans la foulée, l'association des commerçants et artisans de L'île-Rousse monte à la charge. Selon elle, cette nouvelle tarification à l'année aura pour effet de vider le centre-ville. « Les gens des villages alentour ne vont pas payer pour rester deux ou trois heures en ville. Ils vont consommer leur heure gratuite pour faire leurs achats au plus vite et partir » dit un de ses membres. Les premières réunions entre commerçants et artisans ont fait des émules, au point de voir se créer le collectif *Per una città viva*. Il se veut apolitique et ne représente plus seulement les commerçants mais tous les usagers. Une pétition a été lancée et a déjà recueilli plus de 2000 signatures.

Si le bras de fer entre le collectif et la municipalité ne fait que commencer, le débat, lui, a pris place dans les lieux publics de la commune. Sauf à vivre cloîtré chez soi, impossible d'y échapper. C'est devant les guichets automatiques de ces parkings que les échanges sont les plus animés : « C'est une honte ! L'hiver, il ne reste que les Île-Roussiens et on nous fait encore payer. Je travaille à côté du parking de la poste et pour moi cela fait 15€ par jour en plus » s'indigne un usager soutenu dans ses propos par une dame : « On doit maintenant se dépêcher de faire nos achats, et on part plus vite. Ici, on utilise beaucoup ce parking, il est pratique, mais maintenant on va devoir faire attention. » Au milieu de ce forum improvisé, certains découvrent cette mesure : « Je viens de l'apprendre, ça me choque, c'est une nouvelle taxe pour nous, un nouvel effort financier que nous devons faire, c'est déplorable » lance une jeune femme. Quelques mètres plus loin, sur la place Paoli, un autre automobiliste se veut plus mesuré : « Je viens du continent, chez moi on a l'habitude de payer et d'un côté ça permet d'être sûr de trouver une place libre, ça évite les voitures tampon qui stationnent à longueur de journée pour garder la place. Je pense que ça peut au contraire dynamiser le commerce ». Au vu des avis divergents, la controverse des parkings a encore quelques beaux jours devant elle. ■
Pierre PASQUALINI

À chacun son syndic

Tout immeuble d'habitation se doit d'être administré par un syndic de copropriété désigné par un vote en assemblée générale. Professionnel ou bénévole, il n'est pas toujours si simple de choisir.

On vous aide à trancher en toute connaissance de cause.

L'assemblée des copropriétaires d'un immeuble d'habitation doit se réunir tous les trois ans pour désigner son syndic de copropriété ou renouveler son mandat après l'étude de plusieurs projets. Une décision d'importance puisque cet organe est chargé d'assurer toute la gestion administrative de l'immeuble.

L'EXPERTISE DES PROS

On dénombre quelque 700 000 copropriétés en France dont plus de la moitié comprend moins de cinquante logements. Or, ces immeubles sont la plupart du temps gérés par des syndic professionnels. Ils doivent alors détenir une assurance de responsabilité civile adéquate, présenter une garantie financière en cas de faillite et être titulaire d'une carte professionnelle.

S'il existe pléthore d'administrateurs de biens, les sources d'insatisfaction de leurs clients sont presque tout aussi nombreuses: honoraires trop coûteux au regard des services rendus, factures des charges à la hausse en raison d'intervenants tels que les plombiers et électriciens choisis à la va-vite, manque de réactivité en cas de problème, etc.

C'est pourquoi il est essentiel de prendre certains éléments en compte au moment de choisir une société de gestion. L'avantage des grands cabinets du type Foncia, Nexity, Citya ou Immo de France, réside ainsi dans l'importance de leurs moyens matériels et humains. Néanmoins, ces entreprises peuvent négliger les petites copropriétés jugées peu rentables. À l'inverse, un cabinet modeste n'est pas de taille à gérer un immeuble de plus d'une trentaine de logements mais pourra donner son maximum pour satisfaire une dizaine de copropriétaires. Attention aussi au profil du gestionnaire: un bâtiment des années 1970 avec VMC, chaufferies et ascenseurs requiert une certaine expertise technique, tandis qu'un immeuble récent implique des compétences juridiques pour faire jouer la garantie décennale en cas de souci. Il s'agit donc d'interroger le candidat sur les spécificités de l'immeuble pour évaluer sa capacité à l'administrer.

RÉDUIRE LES COÛTS

Alors que les sociétés de gestion proposent le plus souvent des tarifs forfaitaires compris entre 2 000 et 5 000 € par an pour les copropriétés de moins de vingt logements, la tentation est forte de réduire

la facture grâce à un syndic non professionnel.

N'importe lequel des copropriétaires peut en effet être élu pour gérer le bâtiment. Dans ce cas, il remplit les mêmes missions qu'un pro mais à titre bénévole. Pour exercer son mandat, il doit alors ouvrir un compte bancaire au nom du syndicat des copropriétaires et s'assurer lui-même pour couvrir sa propre responsabilité.

Cette gestion n'est toutefois pas entièrement gratuite. Outre les frais de fonctionnement incontournables, ce syndic bénévole peut percevoir une indemnisation forfaitaire pour le temps consacré à ses tâches. De même, pour pallier son défaut d'expertise, il devra sans doute faire appel à des professionnels (avocat, comptable, architecte), faisant par là même grimper l'addition.

Avant d'élire la première bonne âme volontaire, il convient également de s'assurer qu'elle a les qualités requises pour cette mission. Il faut ainsi être disponible, motivé, à l'écoute des autres copropriétaires et prêt à potasser une documentation indigeste.

Sur ce dernier point, des structures comme l'Association des responsables de copropriétés (ARC) peuvent d'ailleurs vous aider.

En pratique, mieux vaut donc réserver cette alternative à des petits bâtiments de moins d'une dizaine de logements et pas trop anciens de façon à ne pas avoir à mener des opérations de travaux à la gestion trop complexe.

UN SYNDIC DÉMATÉRIALISÉ

Afin de diminuer les coûts de gestion tout en offrant un service professionnel, une nouvelle offre en ligne est en train d'émerger avec des sites comme Syndic-one.com, géré par le groupe Sergic, Lebonsyndic.com basé à Marseille ou encore Clicsyndic.fr.

Ces plateformes affichent la même carte professionnelle que les enseignes physiques mais à un tarif réduit. Comptez entre 95 et 108 € par an avec un syndic en ligne, contre une moyenne de 150 € pour une formule classique.

À ce tarif, le conseil syndical (composé de copropriétaires élus) doit en revanche s'impliquer plus activement dans la gestion quotidienne de la copropriété, tandis que le syndic se charge de la partie administrative, juridique, financière et comptable.

Une solution plus adaptée à des immeubles de moins d'une quinzaine de logements. ■ Julie POLIZZI



CREATION DE SOCIETE

N° 01



Etude de Maître

Marie-Astrid MARCHAND

Notaires à Machecoul-Saint-Meme

(44270), Zone de la Seiglerie 2

1, rue Clément Ader

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marie-Astrid MARCHAND, notaire à MACHECOUL-SAINT-MEME, le 2 novembre 2016, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition, propriété, construction, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : **SCI NDZAPA 2A**
Siège social : PORTO-VECCHIO (20137), Lieu-dit "Caldaja" Route de Palombaggia.

Durée : 99 ans
Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).

Apports en numéraire.
Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant de la société : M. **Hervé BRACHET**, Lieu-dit « Caldaja », Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO.
Immatriculation : RCS de AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 08/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en Nom Collectif

Dénomination sociale : **TABAC BOULANGERIE DE L'EMPEREUR**

Siège social : Résidence Les Jardins de l'Empereur, Immeuble Laetitia, 20000 AJACCIO

Objet social :
- Boulangerie, vente ambulante de pain, fabrication de produits de boulangerie, vente en magasin,
- Librairie, papeterie, articles pour fumeurs, bazar, imprimerie express, journaux, débit de tabac et jeux nationaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Mme **Emilie, Sandrine BOSTYN**, demeurant Lieu-dit Sinale, 20167 TAVACO
Mme **Martine, Juliette, Paule DUCHÉ**, demeurant Lieu-dit Farrando, Plaine de Cuttoli, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.
Emilie, Sandrine BOSTYN, Gérante.
Martine, Juliette, Paule DUCHÉ, Gérante.

Martine, Juliette, Paule DUCHE, Gérante.

N° 03

SIMO

Société Civile Immobilière

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 09/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **SIMO**

Siège social : Résidence A Liccia - Bâtiment A1 - Route de la Gare - 20290 BORGIO

Objet social : La location de tous biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme **Cécile SANSONE**, Rés. A LICCIA, Route de la GARE - 20290 - BORGIO

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AFA en date du 03 novembre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **PLOMB ELEC SIMEONI,**

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit, CAVONE - VGE AFA - 20167 AFA (Corse)

OBJET : La société a pour objet :

- la réalisation de travaux de plomberie, travaux d'électricité, et pose de climatisation,

- pose de faïences,

- petits travaux de maçonnerie,

- création et pose de piscines,

- pose d'éclairages publics,

- travaux de gros œuvre,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 10.000 euros

PRÉSIDENT : Monsieur **Fabrice, Rémy, Paul, Mathieu SIMEONI**, demeurant LIEU-DIT CAVONE, VGE AFA, AFA (Corse).

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **SASU "ROCCHI PRO SERVICE"**

Siège : Résidence Alba Chiara 2, Bât.E, Lot 18, Qrt Montesorio, 20600 BASTIA

Objet : Petits travaux de bricolage

Durée : 99 années

Capital : 300 Euros

Président : Monsieur **Gérard ROCCHI**, demeurant Résidence Alba Chiara 2, Bât. E, Quartier Montesorio, 20600 BASTIA

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE en date du 10 Novembre 2016, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **URBANOVA CONSULTING**

Siège : C/O GALLONI D'ISTRIA, 4 COURS SCEUR AMELIE, 20100 SARTENE

Objet : L'exercice de la profession d'urbaniste.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 euros, composé de cent actions de vingt euros chacune

Apports en numéraire : 2.000 euros libérés de la moitié à la constitution.

Président : Madame **VENTURINI Véronique** demeurant à SAINT PIERRE DE VENACO [20250] Quartier Quarçetta - Route du Casile, nommée pour une durée illimitée.

Agrement : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL à capital variable ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** **Socas'dom (by nrgie group)** **Siège :** Socasdom **Capital initial :** 10000 euros **Capital min :** 5000 euros **Capital max :** 48500 euros **Siège :** Route de cauria 20100 Sartène **Objet :** Services à la personne. Aménagement intérieur, décoration, sécurité robotique, domotique. **Durée :** 99 ans **Gérant :** M. **Michel-Albert Letawe**, 13b rue Ambroise Paré 17640 Vaux sur mer. **RCS :** Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01 novembre 2016, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** **LASCIA CORE**
Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles pour la location - **Siège social :** Avenue Christophe Colomb, résidence l'Aniella 1, 20260 CALVI - **Capital :** 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S :** BASTIA - **Gérant :** Monsieur **DUPRE Fabien**, demeurant, Chemin de RONDOLI, 20260 CALVI.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 08/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **CUT AND BARBER**

Siège : 12, Avenue Emile Sari, 20200 BASTIA

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Coiffure hommes, Barbier

Président : Madame **Karen, Adeline, Alberte LALLIAT** (épouse SIMONDINI), demeurant 2, Lot Les Hauts de Chiurlinu 20620 BIGUGLIA, née le 1er juin 1976 à LA TRONCHE [38], de nationalité française

Directeur général : Madame **Anne-Marie MARIANI**, demeurant Route d'Orezza, Follèlli, 20213 PENTA DI CASINCA, née le 24 décembre 1976 à BASTIA (2B), de nationalité française

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 15 novembre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ADIS

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 200.000 euros

SIÈGE : ZI de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA

OBJET : La création, l'acquisition et/ou l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente au détail d'articles et produits en tous genres, alimentaires ou non, ainsi que la prestation de tous types de services à la clientèle desdits magasins

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.

PRÉSIDENT : Monsieur **Patrick ROCCA**, demeurant Place de l'église, 20129 Bastelicaccia

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis. Le président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 15/11/2016, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : **CASTELLANI ROMEI MATERIAUX,**

Siège social : Centre commercial Saint Joseph - BP 588 - AJACCIO [Corse]

Objet : Le négoce en gros et/ou au détail de matériaux de construction et tous objets en général, utilisés dans le secteur de la construction, ou dans les entreprises de travaux publics ou privés, la vente en gros ou/en détail de ciment en sacs ou en vrac, l'exploitation de toutes surfaces en libre-service et/ou salle d'exposition, consacrée au bricolage, décoration, présentation des produits ou aménagement intérieurs et extérieurs, ainsi que tous outillages, matériels ou matériaux nécessaires à leur mise en œuvre, l'utilisation de tous appareils nécessaires au stockage, à l'utilisation, au traitement ou à la transformation des matériaux cités ci-dessus, la location de tous matériels utiles à la construction.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Capital fixe de 200.000 euros

Gérance : Monsieur **Emmanuel ROMEI**, demeurant résidence les genets d'alzo, bat.3, 20090 AJACCIO [Corse].

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Nice du 21/10/2016, a été constituée une SARL, **capital :** 500 €

siège social : Chemin des vignes lieudit CUCCO 20167 AFA CORSE, **dénomination :** **JAL**, **durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio, **objet :** restauration débit de boissons, prise à bail de tous locaux pour cet objet, **gérant :** **Laetitia LOCANDRO** née le 19 janvier 1992 à AJACCIO demeurant à Lieudit CHIOSO NOVO, 20163 TAVERA CORSE.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VATTA
Enseigne : LE VATTA
Siège : 7, Rue Vattalapesca, 20200 Bastia
Objet : Gestion d'établissements publics de Bar à Vin ; Bar à Café ; Service en salle ; Organisation et animation de soirées événementielles ; exploitation d'appareils automatiques. Participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Capital : Deux cents euros numéraire
Gérant : Philippe VILLA, 42 boulevard Graziani, 20200 Bastia
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis ; la gérance.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALERIA en date du 10 Novembre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BTY 2D,
SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Ruale, RN 200, ALERIA (Haute-Corse)
OBJET : Débit de boissons, bar à thème, café, organisation soirées événementielles, soirée à thème.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 500 euros
PRÉSIDENT : Madame Clélia MOUIS-SON, demeurant 20270 ALERIA (Haute-Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SAS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2016, il a été constitué sous la **dénomination sociale** **SAVEURS DU MONDE** une Société à Actions Simplifiées présentant les caractéristiques suivantes :

Enseigne : A MUREDDA
Siège social : U Cantonu, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans
Objet Social :

La société a pour objet l'exploitation par voie d'acquisition d'un fond de commerce à l'enseigne « A MUREDDA », exploité actuellement à Porto-Vecchio, U Cantonu, Route de l'Ospedale. La location de prise en gérance de tous fonds de commerce et notamment :

L'achat la vente sous toutes ses formes en tous lieux et notamment sur foires et marchés, l'importation, l'exportation, de produits identitaires, souvenirs, de fruits et légumes et tous produits d'alimentation, d'épicerie, épicerie fine, vins, champagnes, spiritueux (caviste), volailles, quincaillerie et bazar, Le **capital social** s'élève à la somme de 500 euros, il est divisé en 500 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100 %.

Présidence : Monsieur PUDDU Henri demeurant à Porto-Vecchio, Rue du Commandant Quilici est désigné en qualité de président.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Monsieur PUDDU Henri.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/11/2016, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** U **DOLCE PIACE** **Siège social :** 7 RUE FORCIOLI CONTI, 20000 AJACCIO **Forme :** SAS **Capital :** 100 Euros **Objet social :** PETITE RESTAURATION **Président :** Madame ROSANGELA PEREIRA EVANGELISTA demeurant : RES TAVERA, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO élu pour une durée indéterminée **Directeur général :** Madame BARTOLI JOSEPHINE demeurant : RUE ASPIRANT MICHELIN, 20000 AJACCIO **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à BASTIA du 10 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VALMIVIN
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : Mille euros
Siège social : 38, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles.
Durée : 99 ans
Gérant : Valérie BAJOTET DE PETRICONI, demeurant à Bastia, 38, Boulevard Paoli.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 18

EURL EUROPEXPERT

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 7622 euros
Siège social : Lieu-dit L'Armentajo 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 419 898 523

Suivant assemblée générale ordinaire du 21/10/2016, Pascal BRUN, 28 rue Marcel Peretto - 38100 GRENOBLE, a été nommé Gérant, à compter du 21/10/2016, pour une durée illimitée, en remplacement de Jean-Luc ARMINGOL. Mention sera faire au RCS d'AJACCIO.

N° 19

SCCV ANEMONE

Société Civile de Construction Vente
Au capital de 1.500 euros
Siège social : Lieu-dit Lustincone, RN 193 - 20620 Biguglia
508 063 518 RCS Bastia

Aux termes d'une correspondance en date du 6 mai 2016, M. Saïd YAZGHI a démissionné de ses fonctions de co-gérant avec effet à compter de cette date. En conséquence, M. Alain LESCHI demeure seul gérant.

Pour avis,

N° 20

CORSICA LATINA IMPORT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Quartier du Palais 20145 Sari-Solenzara
RCS Ajaccio 523 664 175

Aux termes d'une délibération en date du 4 octobre 2016, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Gérard FILIPPI intervenu le 3 octobre 2016 et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Madame POLI Marie Louise, demeurant lieu dit PIEDICERVO, TRAVO, 20240 VENTISERI, pour une durée illimitée à compter de ce jour. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Madame POLI Marie Louise a été substitué à celui de Monsieur Gérard FILIPPI.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 21

ARIA VIVA

Société Civile Immobilière
Au capital de 137,20 euros
Siège social : Chez Mr Giorgi Noël Ldt Scaffa Rossa, 20240 Solaro
397 939 596 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 7 novembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Chez Monsieur GIORGI Noël, Lieu-dit « Scaffarossa », 20240 SOLARO au **Chez Monsieur GOMEZ AGUILAR Luis, Lotissement 70, Marine de Solaro, 20240 SOLARO**, à compter du 7 novembre 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

SECP BORGIO

S.A.S. au capital de 1.000 €
Siège social : 21, boulevard Paoli 20200 Bastia
505292805 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 23

SOLE E ARIA 2

S.A.S. au capital de 1.001 €
Siège social : 21, boulevard Paoli 20200 Bastia
532383486 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 24

SOLE E ARIA 3

S.A.S. au capital de 1.001 €
Siège social : 21, boulevard Paoli 20200 Bastia
532383528 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 25

SECP OLMO 2

S.A.S. au capital de 1.000 €
Siège social : 21, boulevard Paoli 20200 Bastia
505292722 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 26

**TALLIANCE AVOCATS**

57, Promenade des Anglais 06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « SCI A TORRA »

Société Civile Immobilière
Au capital de 40.000 Euros
Siège social : Z. I de Tragone Lotissement Ascosa, 20620 Biguglia
En cours de transfert
R.C.S. Bastia 504 716 135

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20620] BIGUGLIA - Zone Industrielle de Tragone - Lotissement Ascosa à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 13 juin 2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 27

SOLE E ARIA 1

S.A.S. au capital de 1.000 €
Siège social : 21, boulevard Paoli 20200 Bastia
532383437 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

"ICN" TEL 04 95 32 04 40

N° 28

JEANVIE

Société Civile Immobilière
Au capital de 8000 euros
Siège social : 5, Rue Cecile Dumez
ZI La Croix de La Mission,
77640 Jouarre
RCS Meaux 477.521.322

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5, RUE CECILE DUMEZ - ZI LA CROIX DE LA MISSION - 77640 JOUARRE à **PEVANI - 2011 CAL-CATOGGIO** à compter du 30 octobre 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO. La Société dont l'objet social est l'acquisition, la gestion, l'administration de tous immeubles et biens immobiliers a été constituée pour 99 années à compter du 23 juin 2004.

Pour avis, La Gérance.

N° 29

FPV SANTA LUCIA

S.A.S. au capital de 1.000 €
Siège social : 21, boulevard Paoli
20200 Bastia
510 228596 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.



N° 30

DIGIBORNE ADVERTISING

SASU au capital de 200,00 Euros
2 rue du Général Leclerc,
20137 Porto-Vecchio
809218415 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Associé Unique en date du 18/10/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Chemin de Montepiano, Immeuble Lorenzi, 20200 BASTIA** à compter du 01/10/2016. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 31

FPV PASCIALONE

S.A.S. au capital de 1.000 €
Siège social : 21, boulevard Paoli
20200 Bastia
509850681 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 32

DIGIBORNE ADVERTISING

SASU au capital de 200,00 Euros
2 Rue du Général Leclerc,
20137 Porto-Vecchio
809218415 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 18/10/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Chemin de Montepiano, Immeuble Lorenzi, 20200 BASTIA** à compter du 01/10/2016. **Présidence** : Madame Chloé NURY, demeurant Chemin de Montepiano, Immeuble Lorenzi, 20200 BASTIA. **Autres modifications** : - il a été pris acte de modifier l'objet social. **Nouvelle mention** : Agence de publicité, Régie publicitaire de médias, Etudes de marché et sondages, Edition de livres, Edition de répertoires et de fichiers d'adresses, Edition de journaux, autres travaux d'édition, Production de films institutionnels et publicitaires, Production de films et de programmes pour la télévision, Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision, Edition et diffusion de programmes radio, Agence de presse, Autres services d'informations nca, Traitement de données, hébergement et activités connexes, portails internet à compter du 01/10/2016 - il a été pris acte de changer la dénomination de la société. Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais : **NOE COMMUNICATIONS** à compter du 01/10/2016 - il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 200 Euros à 1000 Euros La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 33

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

Par Ordonnance de Madame La Présidente du Tribunal de Grande Instance de Bastia, en date du 8 juin 2016, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire de la SCCV ANEMONE, située RN 193, Lieu-dit Lusticône, 20620 BIGUGLIA.

N° 34

AVIS

Par assemblée du 20 octobre 2016, les associés de la **Sarl BASTIA ECHAPPEMENT**, dont le siège est à BASTIA [20600] - Espace Tamburini - Lieu-dit Puretti RN 193 [339957615 RCS BASTIA], ont décidé sa transformation en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 euros. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. **Transmission des actions** : La cession d'actions à un tiers ou à un associé est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. **Président de la société** : Monsieur Christian ALIAS, ancien gérant, demeurant à BASTIA [20600] Lieu-dit Luccianella.

N° 35

SOCIETE D'EXPLOITATION MARITIME CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 22.867.00 €

Siège social :

Résidence Madona di a Serra - Bât. IV
20260 Calvi-340 335 546 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2016, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après : **FORME** : Société par Actions Simplifiée **NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION** : **Président** : Monsieur Ernest COLOMBANI, demeurant à CALVI (Corse) Chemin Rondoli, Villa Madeleine, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 36

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Octobre 2016, il résulte : La collectivité des associés de la Société **"SARL TAMARIS"** a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 10 Octobre 2016. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :

Anciennes mentions : Direction assurée par un seul Gérant.
Monsieur Jérôme Mathieu Alain ANDREANI, Né le 05 Juin 1970 à Bastia [2B] de nationalité Française, demeurant : Lieu-dit Morandino, 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO

Nouvelles mentions :

PRÉSIDENT : Monsieur Jérôme Mathieu Alain ANDREANI, Né le 05 Juin 1970 à Bastia [2B] de nationalité Française, demeurant : Lieu-dit Morandino, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
DIRECTEUR GENERAL : Madame Emmanuelle DIANI épouse ANDREANI, Née le 19 Janvier 1978 à AJACCIO [2A], de nationalité Française demeurant : Lieu-dit Morandino, 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO
Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

Le Président,

N° 37

Sté CASA RISTORI

SAS - Capital : 5000 euros
Siège : Cabanella, 20218 Moltifao
RCS de Bastia 817 511 603

CHANGEMENT PRESIDENT

Par assemblée générale extraordinaire en date à MOLTIFAO du 14 novembre 2016, Mme RISTORI LUCIE demeurant à CABANELLA, 20218 MOLTIFAO a été nommée Présidente de la société à compter du rétroactivement 29 décembre 2015, en remplacement de M. RISTORI VALERIEN, démissionnaire.

Pour avis,

N° 38

MBA

SARL au capital de 20.000 €
Siège social : A Gabella, 20117 Cauro
818 568 511 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 14 novembre 2016, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social, à compter du même jour, **Résidence Alban, cours Napoléon, 20000 AJACCIO.**
- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer, à compter du même jour, en qualité de co-gérant, Monsieur Guillaume BALBI demeurant 20 boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 BASTIA, en remplacement de Monsieur Sébastien MARSILLI, démissionnaire.

N° 39

ISULA GOURMANDE

S.A.R.L. au capital de 1.000 €
Siège social : Chemin de l'Eglise
20167 Afa - RCS Ajaccio 810 890 657

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2016, l'A.G.E. a décidé à compter de ce jour d'étendre l'objet social aux activités de "Souvenirs, vente de gadgets, articles de plage, bijoux, corail, textiles" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 40

PRATAVONE

S.A.R.L au capital de 80.000 €
Ramené à 41.000 €
Siège : Domaine de Pratavone,
Cognocoli Monticchi, 20123 Pila Canale
RCS Ajaccio 500 322 490

REDUCTION DE CAPITAL

L'AGE réunie en date du 14/11/2016 a décidé et réalisé une réduction du capital social de 39.000 € par annulation des parts sociales, suite à une erreur matériel du 29/09/2011, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital Social*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Quatre Vingt Mille [80.000] Euros

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à quarante et un mille [41.000] Euros

La Gérance,

N° 41

CORSE LOISIRS DETENTE

SARL au capital de 40.000 €
Réduit à 30.000 €
Siège social : Lieu-dit Parmentil,
Route de Porto-Vecchio
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 419 266 986

Suivant décision du 01/10/2016, l'associée unique a décidé de réduire le capital de 40.000 € à 30.000 € par voie de réduction du nombre de parts sociales. Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis, La Gérance.

CEVIGO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8917,74 euros
Siège social : 3, boulevard
Roi Jérôme - 20000 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio 442 459 426

Aux termes d'une AG mixte du 27 octobre 2016 : Monsieur Cédric MARTINEZ, demeurant Piscia Rossa, haut du village - 20167 AFA, a été désigné gérant à compter du 27 octobre 2016 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Gines MARTINEZ démissionnaire ; Le capital social a été réduit de 3811 euros pour le porter de 8917,74 euros à 5106,74 euros par voie de rachat et d'annulation de 50 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire nominale de 76,22 euros. L'article « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence :

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à 8917,74 euros

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à 5106,74 euros

Pour avis, La Gérance.

LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE

N° 43

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/11/2016 fait à Ajaccio, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio, - La Société "PATISSERIE A CASSETTA", SARL au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est Lieu-dit Canteige, Plaine de Cuttoli - 20167 CUTTOLI-CORTICHIATO, immatriculée au RCS AJACCIO 485 387 625, représentée par Mr Yoann TORRE, gérant,

a confié à :

- La Société "TABAC BOULANGERIE DE L'EMPEREUR", SNC au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est Immeuble Laetitia, Les jardins de l'Empereur - 20000 AJACCIO, en cours d'immatriculation au RCS AJACCIO, représentée par Mmes Martine DUCHE et Emilie BOSTYN, cogérante,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de "Boulangerie, vente ambulante de pain et fabrication de produits de boulangerie, vente en magasin" situé à Immeuble Laetitia, Les jardins de l'Empereur - 20000 AJACCIO, Pour une durée de 3 ans à compter du 01/11/2016 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis,

N° 44

RESILIATION
DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP en date du 10/11/2016 à BASTIA, la location gérance consentie par Mme VANNUCCI Véronique, loueur à Mme MOUSSON Clélia, locataire gérante immatriculée au R.C.S de Bastia 519 458 988 portant sur le fonds de commerce Débit de Boissons de IVème Catégorie, sis et exploité lieu-dit Ruale, RN 200, 20270 ALERIA plus connu sous l'enseigne «Le Secret» a été résiliée à compter du 13 novembre 2016.

Pour insertion.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 Novembre 2016, Madame VANNUCCI Véronique a donné en location gérance un fonds de commerce de débit de boissons de IV catégorie, bar plus connu sous l'enseigne «Le Secret» sis et exploité à ALERIA - Lieu-dit Ruale, RN 200, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro A 504 715 608 à la SASU En formation BTY 2D au capital de 500 Euros, ayant son siège social à ALERIA, Lieu-dit Ruale, RN 200, pour une durée d'un an renouvelable d'année en année par tacite reconduction à compter du 14 novembre 2016.

Pour Avis.

N° 46

DEBUT de CONTRAT
de LOCATION-GERANCE
D'UN FONDS ARTISANAL

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er novembre 2016

Monsieur ALFONSI Joseph François Tousseint, Artisan, exerçant au 44 lotissement Les Collines - quartier Donateo - Calvi [20260] - SIRET : 792 385 569 00019 - Registre des Métiers de Haute Corse 792 385 569 RM 2B.

A donné en location gérance à

Monsieur BRUNO William Fabrice, demeurant Lotissement Mare e Monte à Calenzana [20214], cours d'immatriculation au Registre des Métiers de Haute Corse.

Le fonds artisanal de réparation de machines et équipements mécaniques lui appartenant sous l'enseigne Ecodia Bagnagna, pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2016, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

POURSUIVE
DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 47

LE POTAGER DE CAROLINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Villa Medori
Lieu-dit Cavone, 20240 Ventiseri
799827191 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
 La Gérance.

N° 48

LE PAS PAREIL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000.00 €
Siège social :
Carrefour Sainte Catherine
Route de l'Aéroport, 20260 Calvi
800 675 985 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 31 octobre 2015 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

CORSE ASCENSEURS

SASU au capital de 10.000 €
Siège : Avenue Noël Franchini,
Résidence Europa, Bât A
20090 Ajaccio
800986770 RCS de Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, décidé qu'il n'y avait pas lieu à la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE

N° 50

DOMAINE D'ANTYNEA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 €

Siège social et siège

de la liquidation :

1 Rue de la Paroisse, 20200 Bastia

531122778 RCS Bastia

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 17/10/16, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric Robert FOURNY, demeurant 8 Place Guasco - La Citadelle - 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue de la Paroisse, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 51

CLIMAT

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7620 euros

Siège social :

6, Place du Fort Lacroix
20200 Bastia (Haute-Corse)
422732115 RCS Bastia

L'assemblée générale par une décision en date du 8 novembre 2016, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Christophe GIOVANNETTI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation avec effet rétroactif au 17 octobre 2016. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

MARAZZI

Société en Nom Collectif
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : Lupino
Centre Commercial Ceriali
20600 Bastia
RCS : Bastia 498598168

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Elle a nommé comme liquidateur, investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible, Mme Marie José MARAZZI. L'assemblée générale susvisée a fixé le siège de la liquidation chez Mme Marie José MARAZZI demeurant Provence Logis, Bât 063, à BASTIA [20600] adresse à laquelle toute correspondance, actes et documents relatifs à la liquidation devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
 BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€.

Vous ici !

Format carte de visite (hauteur)
 85 mm x 55 mm - (Une colonne)
 Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 0675 12 93 47
 ja@corse-information.info
 55 mm

N° 53

BELLA VISTA

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : Immeuble Altu Mare,
Chemin de Rotagholo, Albitreccia,
20166 Albitreccia
514575646 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 31/08/2016 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2016, nommé en qualité de liquidateur M. CASALONGA Mathieu, demeurant Les Résidences de Julie, 20166 Albitreccia, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 54

BELLA VISTA

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : Immeuble Altu Mare,
Chemin de Rotagholo, Albitreccia,
20166 Albitreccia
514575646 RCS d'Ajaccio

L'AGO du 31/08/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Radiation au RCS d'Ajaccio.



AVIS D'ACCORD CADRE

A BONS DE COMMANDE

PROCÉDURE ADAPTÉE - ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

CCI2B/DC/2016.104

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

La réalisation des prestations de maintenance et d'entretien des espaces verts de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Durée de l'Accord Cadre :

4 ans

Lieux de livraison :

Aéroport de Bastia

Nomenclature européenne CPV :

77312100-1 / Services de désherbage

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'entretenir les espaces verts, et notamment de procéder au désherbage des surfaces, au ramassage de coupe et détritiques et l'enlèvement aux décharges publiques, ainsi que la taille d'égalisation des divers parements des massifs.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure adaptée - définie par les articles 1^{er}, 12, 27, 34, 78I.al.3, 78II.2^o, 78III et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 27 al. 2 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.1 du Décret sus indiqué.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.3 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et un maximum annuel de 70.000 € HT.

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSÉ AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

.../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 05 décembre 2016 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs garanties financières et capacités techniques, compétences et moyens professionnels du candidat, ainsi que de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres : Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, ci-après :

* prix global des prestations (60%) ;

* Valeur technique : (40%)

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

Les moyens humains et moyens matériels affectés pour chaque zone à entretenir ;

La méthodologie adoptée pour chaque zone à entretenir ;

Les qualifications des personnels dédiés à la réalisation des prestations ;

Les délais d'exécution et le planning prévisionnel d'exécution pour chaque zone à entretenir.

Durée de validité des offres : 6 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2016.104

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

Téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.53/Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 novembre 2016

N° 56

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Office Public de l'Habitat de la Haute-Corse, Résidence Barbesino Bât B Route Royale, 20600 Bastia

Objet du marché : Remplacement des menuiseries extérieures, des occultants, des portes palières et sécurisation des halls dans les résidences situées à Albertacce, Aregno, Olmi Capella, Ponte Leccia et Cervione.

Durée du marché : Se référer à l'article 3 du règlement de consultation [RC]

Procédure de passation : Consultation passée en procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-399 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 de son décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec négociation avec les candidats ayant présenté une offre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation

Modalités d'attribution : Se référer à l'article 4 du règlement de la consultation [RC]

Critères de sélection : Les offres seront jugées selon les critères suivants avec leur pondération :

- Prix : 50%

- Valeur technique : 40%

- Délai d'exécution : 10%

Date limite de réception des offres : 14/12/16 à 12h00

Renseignements divers : Pour tous renseignements techniques, prendre contact avec Christophe ROSSI au 06.84.83.35.92

Adresse Internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_VZwSkvESic

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 09/11/2016



PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

CCI2B/DCA/2016.109

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché public :

Achat de vêtements de sport pour les personnels du SSLIA des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Ste-Catherine

Lieux de livraison : Les aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Ste-Catherine
Marché de fourniture

Nomenclature Européenne CPV : 18412000-0 Vêtements de sport

Caractéristiques principales :

Fourniture de vêtements de sport (veste et pantalon) pour l'ensemble des personnels du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie de l'aéroport de Bastia-Poretta et de Calvi.

Mode de passation du marché public :

Procédure adaptée définie par les articles 1er, 27, 34.1.a, du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Mode de dévolution :

La présente procédure regroupe deux lots :

Lot 1 : Achat de vêtements de sport pour les personnels du SSLIA de l'aéroport de Bastia-Poretta

Lot 2 : Achat de vêtements de sport pour les personnels du SSLIA de l'aéroport de Calvi Ste-Catherine

L'avis concerne un marché public passé avec un seul opérateur économique.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 131 et 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures et offres : Le 06 décembre 2016 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées, sont examinées au regard des garanties et de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat, ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Prix (70%)

- Délais de livraison (30%)

Durée de validité des offres : 6 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2016.109

.../...

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Direction Concession Aéroportuaires

Tél : 04.95.54.54.53/Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 novembre 2016

N° 58

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NATURE DU MARCHÉ :

Marché public de conception - réalisation

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Commune de Rogliano - **Point de contact :** Monsieur le Maire

Adresse : Mairie - 20247 Rogliano - Téléphone : 04 95 35 42 04

Courriel : mairiederogliano@orange.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Objet du marché : Création d'un appontement à l'intérieur du port de plaisance de Macinaggio

Type de marché de conception réalisation : Etudes de conception et réalisation de l'appontement

Lieu d'exécution : Commune de Rogliano - Port de plaisance de Macinaggio

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Etudes d'avant projet détaillées,

Sondages géotechniques,

Etudes de projet,

Réalisation de l'appontement,

Dragage.

Acceptation des variantes : Autorisées au niveau des fondations (voir RC)

Prestations divisées en lots : Non

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

PROCEDURES :

Type de procédure : Conception - réalisation en application des articles 26 II et 28 du CMP

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 23 Décembre 2016 à 12 Heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

PROCEDURES DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal Administratif de Bastia

Adresse : Villa Montepiano - Route Départementale 231 - 20407 Bastia

Téléphone : 04 95 32 88 66 - Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat [article L551-1 du Code de Justice Administrative] ;

* Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature [article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative] ;

* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet [articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative] ;

* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 10 Novembre 2016.

Le Maire.

N° 59



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE HAUTE-CORSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant les travaux d'aménagement et l'extension du port de commerce sur la commune de L'Ile-Rousse a été présentée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse. L'autorisation a été délivrée au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral DDTM2B/SEBF/EAU/N°857/2016 en date du 18 octobre 2016. Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en mairie de L'Ile-Rousse et peut y être consultée. En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la mairie de L'Ile-Rousse en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia le 09 NOV. 2016,
Le Chef de Service,
Eau - Biodiversité - Forêt,
Alain LE BORGNE.

N° 60

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE FURIANI

DEMANDE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE PRÉPARATION ET DE CONDITIONNEMENT DE BOISSONS PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « CORSE INDUSTRIELLE DE BOISSONS » (CIB)

1ère insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève de la rubrique n° 2253-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 919-2016 du 4 novembre 2016] :

* Du mardi 6 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de FURIANI

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

* Mairies de FURIANI et BASTIA.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 29 août 2016] :

Madame **Carole SAVELLI**, ingénieure, recevra les observations du public en mairie de Furiani, selon les modalités suivantes :

- * mardi 6 décembre 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- * mercredi 14 décembre 2016, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * lundi 19 décembre 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- * vendredi 6 janvier 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Furiani.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse [ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le 6 janvier 2017.

Madame **Madeleine LANFRANCHI LEBLANC**, attachée territoriale [ER], a été désignée en tant que Commissaire Enquêteur Suppléant.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée à Monsieur Dominique SIALELLI, président de la société « Corse Industrielle de Boissons », route de la Marana, 20600 FURIANI [téléphone : 04 95 33 52 86].

Le dossier, qui peut être également consulté à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse [service juridique et coordination – unité coordination – 8, boulevard Benoîte Danesi – CS 60008 – 20411 BASTIA cedex 9], comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. Ces derniers documents font l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse [www.haute-corse.gouv.fr].

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public en mairie de Furiani, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

N° 61

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORÊTS DE LA COMMUNE D'OLETTA

1ère insertion,

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n°923/2016 en date du 8 novembre 2016] :

* Du lundi 5 décembre 2016 au 5 janvier 2017 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie d'Oletta

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE : Mairie d'OLETTA.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 24 octobre 2016] :

Madame **Josiane CASANOVA**, expert foncier et immobilier, désignée en tant que Commissaire Enquêteur Titulaire, recevra le public à la mairie d'Oletta, selon les modalités suivantes :

- * lundi 5 décembre 2016, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- * mercredi 14 décembre 2016, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- * jeudi 22 décembre 2016, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- * jeudi 5 janvier 2017, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, en mairie d'Oletta.

Madame **Christine SOUARES**, chargée de mission développement durable, a été désignée en tant que Commissaire Enquêteur Suppléant.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse, service juridique et coordination, unité coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20411 BASTIA cedex 9.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie d'Oletta, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera un arrêté approuvant le plan, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

N° 62

COMMUNE DE CALACUCCIA - 2024 CALACUCCIA

Correspondant : Monsieur le Maire - Tel : 04.95.48.00.21

Courriel: mairie.calacuccia@wanadoo.fr

OBJET DU MARCHÉ : Pavage de ruelles - remise en état et amélioration du réseau d'eau potable

TYPE DE TRAVAUX : Exécutions

LIEUX D'EXECUTION : Village de CALACUCCIA et Hameau de Sidossi

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales

Il comporte les travaux suivants :

Démolition de dallages existants, évacuation des gravats, décapage et mise en planéité du sol,
Rehausse et remplacement des tampons fonte en 600,
Réfection des vannes d'arrêt,
Fourniture et pose de coffrets compteurs en béton,
Fourniture et pose de compteurs d'eau,
Fourniture et pose de pavés granit naturel,
Fourniture et pose de tuyaux PVC diamètre 80,
Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : NON

Durée d'exécution du marché : 4 mois à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 15 décembre 2016

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Critères sociaux et environnementaux : Aucun

Type de procédure : procédure adaptée [article 28 du CMP]

Date limite de réception des offres : 25 novembre 2016 à 12 H

Date minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Renseignements complémentaires : Le retrait du DCE sur support papier s'effectue gratuitement à la Mairie de CALACUCCIA 20224

Le présent marché à un caractère périodique : NON

Ce marché ne s'inscrit pas dans un projet/ programme financé par des fonds communautaires

Conditions de remise des offres de candidatures : Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces mentionnées au RC sous pli cacheté au siège de la mairie de CALACUCCIA en portant les mentions suivantes : Marché pour pavages des ruelles du village, remise en état et amélioration du réseau d'EP - « NE PAS OUVRIR »

Adresse auprès de laquelle des renseignements administratifs et les DCE peuvent être obtenus : Mairie de CALACUCCIA 20224

Tel : 04.95.48.00.21 et 06.72.06.36.38

Courriel : mairie.calacuccia@wanadoo.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia, chemin de Montepiano - tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.38.55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 63

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Ambre [SARL]
Avenue du 09 Septembre
Imm. Guidicelli
RN Centre Ville
20240 Ghisonaccia

Activité : Achat, vente de parfums, produits de beauté, cosmétiques

RCS Bastia : B 337 773 659, 86 B 74

Immatriculation secondaire :

Rés. La Belle Image,
20145 Sari-Solenzara

RCS Ajaccio : 1992 B 187

Date de cessation des paiements :
08/05/2015

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 64

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Giorgi Antoine
4133, route de Poggio
c/o Mme Bartolini
20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Peinture, plaquiste, isolation

RM : N°377 818 026 [169.08.2B]

Date de cessation des paiements :
08/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 65

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Dolce Vita [SARL]
Centre Commercial Leclerc
20240 Ghisonaccia

Activité : Vêtements - Prêt à porter hommes et femmes

RCS Bastia : B 753 194 125, 2012 B 362

Date de cessation des paiements :
08/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 66

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

La Générale du Bâtiment [SARL]
Lieu-dit Valle Longhe
20230 Talasani

Activité : Travaux de bâtiment

RCS Bastia : B 418 890 877, 98 B 122

Date de cessation des paiements :
08/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 67

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Leonardi Jérôme Sébastien Christophe
"TTC"
95, Lotissement Bevinco
20620 Biguglia

Activité : Agence immobilière

Non inscrit au RCS de Bastia

SIREN : 419 309 141

Date de cessation des paiements :
08/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 68

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SARL BATI Pose [SARL]
18, Chemin du Linare
Pietranera

20200 San Martino di Lota

Activité : Pose de menuiserie et tous travaux du bâtiment

RCS Bastia : B 433 453 412, 2000 B 248

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 69

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

L'EURL AB Pose [SARL]
Rés. Paese Novu - Bât Y2
Route Impériale
20600 Bastia

Activité : Travaux de pose de matériel en PVC et en aluminium

RCS Bastia : B 518 258 439, 2009 B 501

Date de cessation des paiements :
08/05/2015

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 70

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

M.D.P.P. [SARL]
36, Boulevard Paoli
20200 Bastia

Activité : Prêt à Porter - Chaussures - Maroquinerie - Accessoires

RCS Bastia : B 400 554 713, 95 B 28

Immatriculation secondaire :

16, rue du Général de Gaulle,
20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio : 2000 B 28

Date de cessation des paiements :
18/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Facio [SARL]
"DIXI" Centre Commercial La Rocade
RN 193

20600 Furiani

Activité : Confection féminine, Prêt à porter pour hommes

RCS Bastia : B 420 890 188, 98 B 248

Date de cessation des paiements :
02/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 72

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Santoni Didier Antoine
"Isula Nettoyage MS"
Lieu-dit Poggio
20240 Poggio di Nazza

Activité : Nettoyage - Remise en état de chantier - multi services

RM : N°497 740 290 [535.12.2B]

Date de cessation des paiements :
08/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

RESOLUTION DU PLAN

N° 73

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Acquaviva Patricia Francine
"MGA" Chemin Sansonnetti
45 Impasse
20600 Furiani

Activité : Maçonnerie générale

RM : N°488 945 338 [574.08.2B]

Date de cessation des paiements :
08/05/2015

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE SUR ICN
PROCHAINE PARUTION 25/11/2016 - N°6641

... ile était une fois
Cala Bianca
04 95 33 45 40
RÉSIDENCE DE TOURISME ***

N° 74

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAPA-MARCHE PRESTATION DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE

POUVOIR ADJUDICATEUR : Organisme Privé de Sécurité Sociale : Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale (UIOSS) de la Haute-Corse 5-7 avenue Jean Zuccarelli, 20 408 Bastia Cedex 9
Représentée par Christine ROUS, sa Directrice.
Contact administratif : Viviane LAPINA POLITI au 04 95 54 32 58
e-mail : viviane.lapina-politi-ext@cpam-bastia.cnamts.fr

OBJET DU MARCHÉ : le présent avis a pour objet une consultation pour une prestation de gardiennage et de sécurité de l'immeuble de l'UIOSS de Haute-Corse.
Nature du marché : Le présent marché de prestation est passé selon la procédure adaptée [art 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics].
Lieu d'exécution du marché : immeuble du siège de la CPAM et de la CAF à l'adresse ci-dessus à Bastia.

ALLOTISSEMENT : Les prestations sont réparties en deux lots rappelés ci-dessous. Chaque lot faisant l'objet d'un marché distinct, à savoir :

- Lot 1 : prestation de gardiennage des locaux de l'UIOSS
- Lot 2 : prestation de sécurité des accueils

Durée du marché : Le marché de prestation débute le 1er janvier 2017 reconductible deux fois.

Contenu des dossiers de candidature : Le candidat doit produire toutes les pièces et justificatifs obligatoires demandés dans le Règlement de la Consultation.

Critères des offres : Pour le choix des offres, il sera tenu compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères définis dans le Règlement de la Consultation.

Visite Obligatoire : le candidat est tenu, avant la remise des offres, de se rendre sur place afin de procéder à une visite détaillée du site.

Retrait du dossier de consultation et renseignements : le dossier de consultation [DCE] peut être obtenu par téléchargement sur le site Internet suivant : <http://www.achatpublic.com>

Remise des offres : Les candidats devront remettre leur pli, soit sur la plateforme, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit sur place contre remise d'un récépissé à l'adresse suivante : UIOSS de la Haute-Corse - 5-7 avenue Jean Zuccarelli - 20408 BASTIA Cedex 9

Date de limite de réception des offres : le vendredi 16 décembre 2016 à 12 h, délai de rigueur.

Date d'envoi à la publication : le 16 Novembre 2016

N° 75

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Pouvoir adjudicateur : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

2. Objet du marché : Fourniture et livraison de titres restaurant pour les fonctionnaires du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

Code CPV : 66133000-1

3. Critères de sélection des offres :

- Prix 50%
- Valeur technique 50%

Les références requises sont précisées dans le règlement de la consultation.

4. Mode de passation : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

5. Date limite de réception des offres : Vendredi 9 décembre 2016 à 12h

6. Date d'envoi de l'avis à la publication : Mercredi 16 novembre 2016

7. Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse - Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération
20600 BASTIA - Tel : 04-95-32-33-65

8. Lieu de retrait des dossiers : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse - Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA - Courriel : hs2@cdg2b.com

DERNIERES MINUTES

N° 76

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 14/11/2016

Forme : SASU

Dénomination : AJACCIO MARINE CENTER VENTE & BROKERAGE

Nom commercial :

CORSICA MULTICOQUES

Capital : 1500 €

Siège social : Port de plaisance et de pêche Tino Rossi, local 15, 20000 Ajaccio

Objet : Vente de bateaux à moteur ou sans moteur, à voile ou multicoques, le courtage, l'accastillage. La vente d'accessoires. Le remorquage, le transport, et le convoyage.

Durée : 99 ans

Président : CAM James Bertrand

Immatriculation : RCS Ajaccio.

N° 77

AVIS

Par acte SSP en date du 15 novembre 2016, il a été constitué une SASU :

SASU CORSE GRILLAGES Capital : 1000 euros.

Objet social : VENTE DE CLÔTURES, PORTAILS, EQUIPEMENTS DE SECURITE

Siège social : Vix , 20240 - VENTISERI **Président :** BALTOLU MICHEL demeurant Vix , 20240 - Ventiseri

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 78

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 4/11/2016 concernant la société CLINEO-LSC CORSE.

Il convient de lire : de porter le capital de 1.000 euros à 1.212.121 euros.

N° 79

G2C

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 20.000 €uros

Siège social : 9, rue Davin

20000 Ajaccio

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 15 novembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : G2C

SIÈGE SOCIAL : 9, rue DAVIN - AJACCIO 20000

OBJET : La Société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide, petite restauration, glacier, salon de thé, et toutes opérations s'y rapportant

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

CAPITAL : 20.000 €uros divisé en 200 parts de 100 €uros chacune

APPORTS : Exclusivement en numéraire
GERANCE : Monsieur Olivier BERTHOLLE demeurant à AJACCIO (Corse du Sud), 9, rue DAVIN, a été nommé Gérant de la Société.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour Avis, La Gérance.



N° 80

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 7 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : JIJIFREFRELOULOU

Siège Social : Résidence Primavera, Immeuble Sole Bello, Rue des Cactus, 20000 AJACCIO

Capital social : 562.500 €

Objet : La réalisation de conseils et fourniture de services en matière de restauration, la prise de participation dans toute Société ayant une activité similaire ou connexe ou encore complémentaire, tel que l'hôtellerie ou les activités para-hôtelières ; la gestion active comme holding animatrice des filiales et participations visées à l'alinéa qui précède, et à ce titre la fourniture des prestations de services dans le domaine comptable, stratégique, commercial, immobilier, marketing, financier, juridique et fiscal au bénéfice des dites filiales et participations.

Durée : 99 ans

Gérant : M. Frédéric, Hubert TORRACHI, Résidence les Cyclades, Bâtiment A, 20000 AJACCIO.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Ajaccio.

N° 81

SCI JEAN GUY

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000,00 €

Siège social : Lieu-dit Arataggiu

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 31 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JEAN GUY,

Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : Lieu-Dit Arataggiu, 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'acquisition, la gestion et l'administration de biens immobiliers et plus spécialement d'une propriété sise Lieu-dit ARATAGGIU, 20137 PORTO-VECCHIO.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : Mille Euros (1.000,00 €),
Gérance : M. BOUSADAKAT Mostapha, Villa GRIMALDI, Route de PALOMBAGIA, 20137 PORTO-VECCHIO,
Immatriculation au RCS AJACCIO.

La Gérance,

N° 82

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : UNI ACCASTILLAGE

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège Social : Lieu-dit Effrico, 20167 SARROLA-CARCOPINO

Capital social : 50.000 €

Objet : L'acquisition, la vente, la location, la commercialisation par tous moyens de matériel d'accastillage ; L'assistance à l'installation de matériel d'accastillage ; La formation, l'assistance au développement de nouveaux produits destinés à la navigation, de plaisance ou non ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement...

Durée : 99 années

Gérant : M. Marc-Antoine GUILLOT-SESTIER, demeurant 2 rue Cynros, 20000 AJACCIO, France.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Ajaccio.

N° 83

SCI STEPHANIE

S.C.I. au capital de 235.991,08 €uros

Siège social : Z.I. de Baléone,

Lotissement Baglioni, Sogetram

20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 410 489 660

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/11/2016, la société «SCI SUZY», Société civile immobilière au capital de 1.143,49 €uros, dont le siège social est Z.I. de Baléone, Lotissement Baglioni, Sogetram, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 410 518 187, a, en sa qualité d'associée unique de la société «SCI STEPHANIE», décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société «SCI STEPHANIE» peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Banque en ligne, êtes-vous prêt à passer le cap du 100 % web ?

Bank



Moins chers et plus souples, les établissements bancaires 100 % sur internet séduisent de plus en plus de particuliers. À tel point que 17 % envisageraient de sauter le pas. Ces agences dématérialisées valent-elles vraiment le coup ? Avez-vous le profil ? On vous aide à vous décider.

Entre des horaires d'ouverture inadaptés, des conseillers qui changent régulièrement et des frais de gestion coûteux, les grandes banques traditionnelles ne sont plus vraiment en odeur de sainteté auprès des usagers. À l'inverse, leurs rivales du web ont tout pour séduire.

D'INDÉNIABLES ATOUTS

D'après une enquête réalisée en 2015 par l'institut d'études marketing Audirep, 17 % de Français envisageraient de passer à la banque en ligne. Il suffit de comparer le montant des frais de services facturés par les établissements traditionnels et ceux d'internet pour comprendre pourquoi ! Pour ce faire, vous pouvez d'ailleurs vous référer au comparateur mis en ligne par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) sur : www.tarifs-bancaires.gouv.fr.

En moyenne, UFC-Que-Choisir estime que les clients des banques web « déboursent jusqu'à cinq fois moins chaque année pour obtenir les mêmes services de base ». Et pour cause puisque la plupart de ces services y sont gratuits, à commencer par la carte bancaire. À l'inverse, cette dernière est facturée une quarantaine d'euros par an dans un établissement en dur.

Autre avantage évident : des téléconseillers joignables six jours sur sept et jusqu'à 21 heures voire 22 heures selon les plateformes. En fonction de vos disponibilités, vous pouvez sinon envoyer un message sur le site en demandant à vous faire rappeler à l'heure qui vous convient.

ÊTRE SUR SES GARDES

Et la sécurité dans tout ça ? Quelque 38 % des Français ne font ainsi toujours pas confiance aux banques en ligne, selon un sondage 2015 du cabinet Simon Kucher & Partners. Ils peuvent se rassurer !

À l'heure actuelle, les six établissements bancaires 100 % web sont en effet des filiales des réseaux traditionnels : Boursorama banque est un rejeton de la Société générale, BforBank appartient au Crédit Agricole, Fortuneo est détenu par le Crédit mutuel-Groupe Arkéa, Hello Bank est une filiale de BNP Paribas, ING Direct fait partie du Groupe ING et Monabanq dépend du Crédit mutuel-CIC. Dès lors, tous ces établissements offrent les mêmes garanties légales.

Quant à la sécurité informatique, s'il est vrai qu'on ne peut jamais

complètement exclure l'hypothèse d'un piratage, c'est aux usagers d'adopter les bons réflexes de sécurité.

QUEL EST LE PROFIL PARFAIT ?

Il n'empêche, les banques en ligne ne sont pas faites pour tout le monde. Certaines plateformes imposent en effet de justifier d'un certain niveau de revenus pour pouvoir ouvrir un compte courant. Comptez 1000€ chez Hello Bank, contre 1600€ chez BforBank. D'autres limitent cette exigence de ressources à l'attribution d'une carte bancaire. Il faut gagner 1000€ nets par mois pour prétendre à la Visa classic chez Boursorama, tandis que Fortuneo demande 1 200€ de revenus mensuels pour la CB Mastercard.

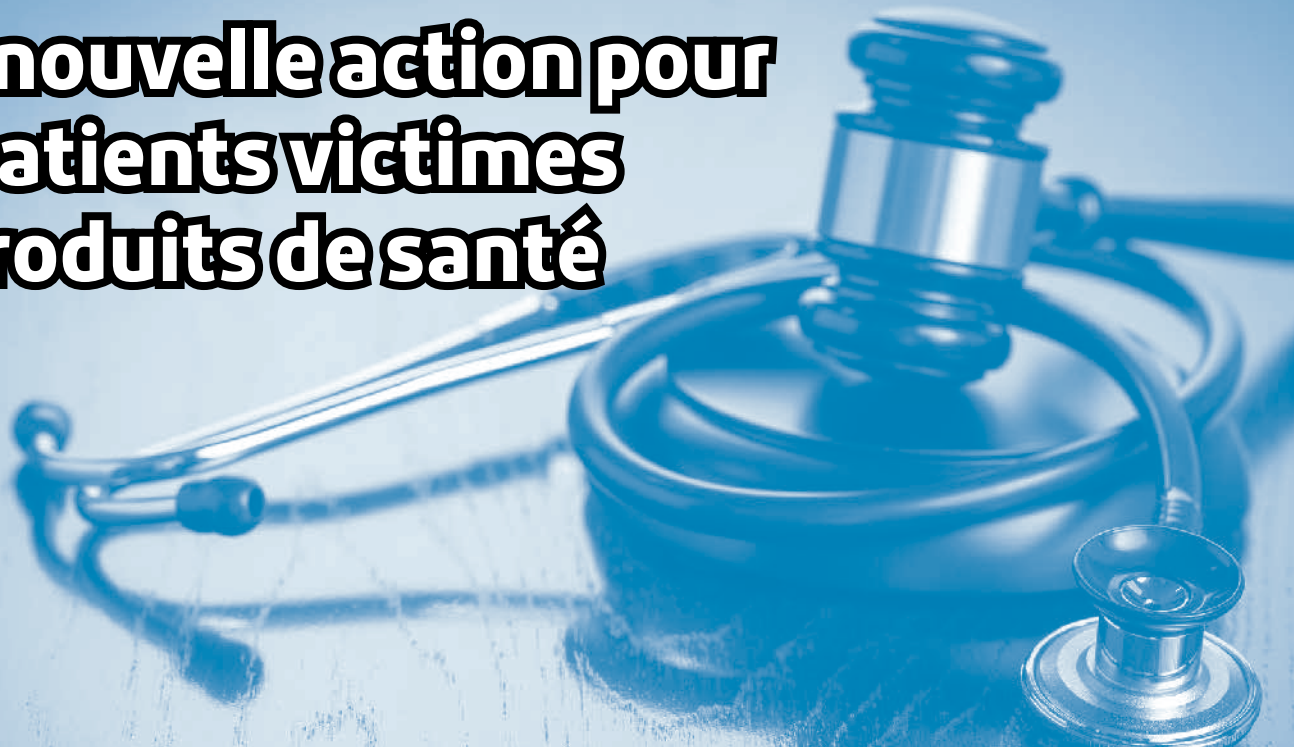
Du côté de l'offre, il faut aussi pouvoir se contenter de l'essentiel : livrets, assurance-vie, compte-titres... Mais mis à part Boursorama Banque et Hello Bank il est par exemple impossible de souscrire un plan épargne logement sur la Toile. Au niveau pratique, enfin, mieux vaut ne pas avoir trop de chèques et d'argent liquide à déposer régulièrement sur son compte puisque tout passe par La Poste. Hello Bank et Monabanq proposent toutefois à leurs clients de faire leurs dépôts dans les distributeurs automatiques de leurs banques mères. En d'autres termes, si vous êtes un as d'internet, que vous n'avez pas de temps à consacrer à des rendez-vous en agence et que vous effectuez déjà la plupart de vos opérations bancaires en ligne, vous êtes prêt à passer le cap !

DES FRAIS DE GESTION À VENIR

Le principal argument de vente des banques en ligne tient dans leur faible coût de fonctionnement. Selon UFC-Que-Choisir, « un consommateur moyen débourse en moyenne 40€ par an avec une banque sur le web, contre de 140 à 200€ par an dans une banque de réseau ».

Entre une concurrence de plus en plus forte et des taux bas qui ne leur assurent plus des revenus suffisants, ces établissements commencent toutefois à revoir leur politique tarifaire. Monabanq facture ainsi 2€ par mois de frais à ses clients. Même chose pour ING Direct dont l'offre de compte courant laisse le choix : payer 5€ de frais mensuels, verser 1200€ par mois ou détenir 5000€ dans la banque. ■ Julie POLIZZI

Une nouvelle action pour les patients victimes de produits de santé



Après la consommation, c'est au tour du secteur de la santé de voir arriver la procédure judiciaire de l'action de groupe. Spécificités, avantages, inconvénients et fonctionnement, on vous dit tout sur ce recours qui crée de nouveaux droits pour les patients.

Vaccin H1N1, prothèses mammaires PIP, Médiator, Dépakine, à chaque nouveau scandale lié à la santé publique des centaines, voire des milliers de victimes sont à déplorer. Pour leurs familles et elles, c'est alors une lutte judiciaire lente et pénible qui s'ensuit. Un combat que chaque patient devait jusqu'à présent mener en personne pour obtenir réparation de son préjudice. Face à la multiplication des contentieux et au nombre important de victimes potentielles, le gouvernement a donc décidé de créer une procédure collective en faveur des demandeurs.

UN CADRE STRICT

C'est la loi du 26 janvier 2016 qui a introduit l'action de groupe santé dont les conditions de mise en œuvre ont été précisées récemment par un décret publié le 27 septembre.

À l'instar du recours collectif applicable depuis deux ans aux litiges relevant de la consommation, cette procédure est soumise à un encadrement très précis. Dans les deux cas, ce sont ainsi les associations d'usagers agréées qui peuvent initier l'action de groupe. Mais tandis que seules quinze structures ont ce pouvoir dans le domaine de la consommation, pas moins de 486 associations d'usagers du système de santé peuvent ici agir!

L'action de groupe peut être déclenchée dès lors qu'au moins deux personnes présentent des dommages corporels similaires résultant de la même cause. Ils peuvent être dus au manquement d'un producteur ou d'un fournisseur de produit de santé du type médicaments, contraceptifs, produits d'entretien de lentilles et autres cosmétiques ou à la défaillance d'un prestataire utilisant l'un de ces produits. Et l'Institut national de la consommation de citer en exemple «un radiothérapeute qui, par une fausse manipulation de ses appareils, diffuse auprès de patients une dose d'irradiation supérieure à celle prescrite».

Précisons par ailleurs que cette procédure peut concerner des faits antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi, du moment que l'action en justice n'est pas prescrite. Cette rétroactivité a d'ailleurs été fortement critiquée par les professionnels. Et on les comprend au vu des enjeux! Certaines victimes du Médiator n'ayant pas encore obtenu réparation pourraient notamment enclencher une telle action.

DU JUGEMENT À LA NÉGOCIATION

Si ce nouveau recours a le mérite de permettre de mutualiser les procédures des victimes et les frais de contentieux par le biais d'associations d'usagers, il faudra toutefois faire preuve de patience. Entre les éventuels appels des défendeurs et la réalisation d'expertises médicales plus ou moins longues en fonction du nombre de cas individuels présentés, comptez entre cinq et sept ans pour obtenir un jugement en responsabilité. Mais la ténacité de quelques-uns pourra servir à beaucoup puisqu'en cas de victoire, les autres victimes potentielles ayant subi le même dommage disposeront d'un délai (jusqu'à cinq ans) fixé par le juge pour adhérer au groupe et obtenir réparation.

Une fois la responsabilité des professionnels reconnue, encore faut-il obtenir un dédommagement pour le préjudice subi. Et en la matière, cette procédure est plutôt originale. Sous réserve d'accord des parties, le juge peut en effet choisir de faire appel à un médiateur éventuellement secondé par une commission de médiation. Cette dernière serait entre autres composée d'experts judiciaires et de santé et d'un représentant des organismes de sécurité sociale. La mission de cette médiation: rédiger une convention réglant les conditions de l'indemnisation des dommages faisant l'objet de l'action de groupe. Au juge ensuite d'homologuer le tout.

SANOFI, PREMIER VISÉ

L'action de groupe santé était attendue depuis longtemps par les associations d'usagers qui n'ont donc pas tardé à s'en saisir. Sanofi pourrait d'ailleurs être le premier à en faire l'objet.

L'Association d'aide aux parents souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant (Apesac) a en effet annoncé son intention d'initier une action de groupe contre le laboratoire ayant commercialisé la Dépakine. Cet anti-épileptique prescrit à des milliers de femmes enceintes est accusé d'avoir provoqué des malformations chez les nouveau-nés.

Or, si l'association représente une quinzaine de victimes, ce sont quelque 15 000 patients qui pourraient bénéficier de la décision de justice. ■ Julie POLIZZI

3,2 M € contre 7,5 M € précédemment.

Les chiffres de la semaine

Le 14 novembre l'Assemblée nationale a adopté l'amendement revoyant à la baisse la contribution de la Corse au redressement des finances publiques, jusqu'alors plus élevée que celle des autres régions.

30 de crédits versés au titre de la continuité territoriale et non consommés en 2016 pourront être redéployés vers d'autres opérations ou investissements de développement en Corse, notamment en faveur des territoires de montagne.

Les chiffres de la semaine

452 tonnes de déchets recyclables triés dans le Cap Corse entre le 1er janvier et le 30 septembre 2016, contre 237 tonnes pour la même période en 2015, soit une hausse de 90,72%, tandis que le tonnage des déchets ménagers a décliné de 11,66%.

Les chiffres de la semaine

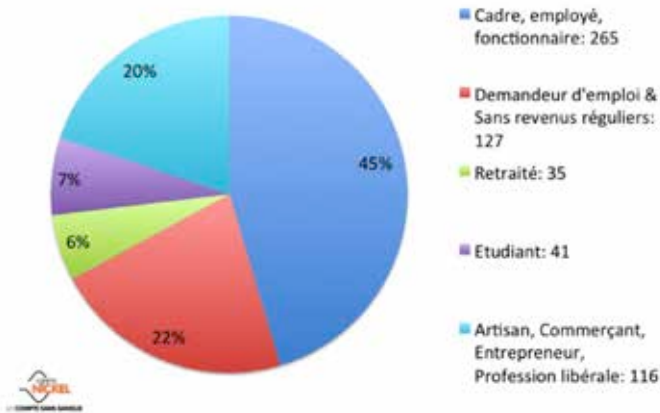
ISULA SURELLA **Pauvres gosses**

Un pays d'enfants-rois, l'Italie ? Pas à en croire le 7e atlas de l'enfance exposés à la pauvreté et l'exclusion, établi par l'organisation non gouvernementale internationale Save the children. Présenté le 16 novembre, ce rapport indique qu'un mineur italien sur 3, soit 3,5 millions de d'enfants et d'adolescents, est actuellement concerné par la pauvreté et l'exclusion. Dans 4 familles sur 10, les enfants souffrent de froid en hiver, le logement familial n'étant, faute de moyens, pas suffisamment chauffé ou isolé, une proportion bien plus importante que la moyenne européenne [39% contre 24,7%] tandis qu'un enfant sur 10 vit dans des locaux où la luminosité est insuffisante. Ils sont 13% à ne pas disposer d'un espace adéquat pour faire leurs devoirs, faire du sport en dehors de l'école et 10% à ne pas pouvoir participer à des excursions scolaires pour lesquelles une participation est demandée aux familles. S'agissant de la Sardaigne, un enfant sur 3 y est considéré comme en situation de risque, 20% n'ont pas d'espace adapté pour étudier ou faire leur devoirs, pas plus qu'ils ne peuvent accéder à des excursions ou à d'autres événements scolaires nécessitant une quote-part de la part de leurs parents. Selon les dernières données Eurostat sur les dépenses sociales en Europe, qui remontent à 2013, la part consacrée à l'enfance est, en Italie, plus de deux fois inférieure à la moyenne européenne: 4,1% contre 8,5%. ■

Sources : SardiniaPost, La Repubblica, Sardegna Oggi.

IL FALLAIT LE DIRE **L'IMAGE DE LA SEMAINE**

Répartition par CSP des clients Compte Nickel en Corse



Qui utilise le Compte Nickel, service de tenue de compte sans banque ouvert à tous chez les buralistes?

HAUT

Cette année, l'académie de Corse participait pour la première fois au Prix Goncourt des lycéens. Et pour la première fois, un lycéen de Corse, Dominique Bevilacqua, élève de la classe de seconde 5 du lycée Fesch, a été élu délégué régional pour la délibération nationale du 17 novembre à Rennes, afin de défendre les romans de la région Sud (Aix-Marseille, Corse, Montpellier, Nice, Toulouse).

BAS

En 2015, 1247 situations de pauvreté ont été constatées sur l'ensemble de l'île par les 182 bénévoles du Secours Catholique, qui organise le 20 novembre une journée de collecte et d'appel au bénévolat. Leur constat : en Corse, un peu plus de la moitié des personnes en difficulté sont des hommes seuls, 22% des femmes seules et 5% des couples sans enfants. La part des familles avec enfants avoisine 22%, dont la moitié est monoparentale. Les chômeurs (indemnisés ou pas), les personnes inaptes au travail pour raison de santé, les retraités et les sans-emploi constituent les deux tiers des accueillis. Mais un tiers est constitué de travailleurs en CDI ou CDD, de personnes ayant un travail saisonnier ou partiel et surtout d'intérimaires. Preuve, s'il en était besoin, qu'on peut se retrouver sous le seuil de la pauvreté même en travaillant.

« C'est à la Corse de décider ce qui est le mieux pour elle » a déclaré Nathalie Kosciusko-Morizet qui, à la différence des autres candidats à la primaire de la droite et du centre n'a pas jugé utile de faire le déplacement en Corse et s'est bornée à accorder une interview à Corse Matin, le 16 novembre. Au moins n'aura-t-elle pas alourdi son bilan-carbone. C'est bien. Un effort de plus et elle épargnait à sa conscience le poids de quelques arbres abattus à seule fin de coucher sur papier quelques platitudes téléphonées.

« Je n'aurai pas imaginé faire cette campagne sans venir en Corse » a indiqué à France 3 François Fillon, candidat à la primaire de la droite et du centre, qui le 13 novembre rendait visite à son soutien Camille de Rocca-Serra. Pour l'imagination au pouvoir, il faudra donc repasser...



MÉDIAS

Télé Paese fête ses dix ans et rêve d'expansion

Dix ans que Télé Paese anime et informe la Balagne.

Dix ans, c'est l'âge où l'on gagne en maturité, tout en gardant un fond d'insouciance. Le bel âge. Cette chaîne, c'est d'abord l'histoire d'une utopie, voire d'une folie et... d'une oursinade.

«L'histoire a commencé au début des années 2000. À cette époque, en tant que président de Radio Balagne, j'organisais une oursinade pour récolter des fonds et relancer cette station qui connaissait quelques difficultés financières. Ce rendez-vous annuel a connu un immense succès dans la microrégion mais aucun média régional ne venait couvrir cet événement qui, à mes yeux, le méritait. C'est donc au détour d'une conversation que l'idée m'est venue de créer une télévision qui irait là où les autres ne vont pas. C'est à ce moment-là qu'est née, dans mon esprit, Télé Paese» explique Franco Farsetti, son président. L'idée trouvée, il fallait la faire vivre et c'est à la suite d'heureuses rencontres avec des responsables du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) que la Balagne a découvert sa nouvelle chaîne, le 3 novembre 2006 à 18h exactement. «Pour l'ouverture, on avait fait un direct dans nos locaux de l'époque. On avait prévenu les gens de la création de la chaîne, mais personne n'y croyait. Et ce jour-là tout le monde nous a vu prendre l'antenne. Ils n'en revenaient pas, le public appelait pour savoir si c'était vraiment du direct... On a fait un sacré gros coup ce jour-là» se souvient le président.

En dix ans, Télé Paese a aussi vu passer du monde dans ses locaux et revendique fièrement son esprit «chaîne de formation». Parmi tous les présentateurs et journalistes qui en sont issus, deux font aujourd'hui les beaux jours de Via Stella. Le premier est Dominique Moret: «Cette époque est un moment particulier pour

moi. Je débutais et travaillais sur Radio Balagne, puis progressivement je suis passé à la télévision. Cela représente vraiment le début de ma carrière. Avec le recul, je me dis que c'était vraiment un projet surprenant voire fou. Ça fait 6 ans maintenant que j'ai quitté Télé Paese mais je suis heureux de voir qu'elle continue à se développer. Elle a encore de belles possibilités et une marge de progression importante. Je lui souhaite un joyeux anniversaire et une longue vie.» Le deuxième est Olivier Castel. Issu du premier diplôme universitaire de journalisme bilingue corse-français à Corti, il a effectué son alternance à Télé Paese durant les deux années du diplôme: «Ma première longue expérience au sein d'une télé. Une période importante. D'une part parce que c'était mon media de formation mais aussi car c'était ma première expérience sur le terrain, au contact des gens, de leur quotidien. Une télévision locale, c'est une idée qui m'enthousiasmait. C'est une chaîne à échelle humaine, on s'exerce, on se teste, on tente des choses et puis on touche à tout, du montage à la présentation de journaux en passant par la prise en main de la caméra. J'en garde de bons souvenirs. Felice anniversariu Télé Paese!»

En dix ans d'existence, Télé Paese a réussi l'incroyable pari d'apporter une actualité locale en Balagne et de mettre en lumière les acteurs de terrain. Aujourd'hui, elle veut s'adresser à l'ensemble de la Corse, toujours avec ce même concept de ne pas faire comme les autres. «Notre ouverture progressive se fait pour deux raisons. La première est que la chaîne, passée entre-temps du statut d'association à celui de société coopérative d'intérêt collectif, a désormais besoin de conquérir de nouveaux marchés. La seconde est que ce concept plaît en Balagne et on souhaite le reproduire dans d'autres microrégions et aller à la rencontres d'autres acteurs associatifs et culturels qui, eux aussi, méritent que nous parlions d'eux», dit Franco Farsetti avant de rajouter «Aujourd'hui nous sommes visibles sur toute la Corse par le biais des box Orange et SFR, nous sommes aussi sur Numéricâble à Bastia et d'ici peu, nous allons passer en commission devant le CSA pour diffuser en TNT sur le Cortenais. Nous avons bon espoir de concrétiser ça.» Télé Paese fête ses 10 ans en Balagne et est en train de naître sur le plan régional. Toujours avec la même envie de faire une télévision différente, une télévision à échelle humaine. ■ Pierre PASQUALINI

Dumè Moret



Olivier Castel





LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Notre part de romanité



Magyd Cherfi,
Ma part de Gaulois,
Actes Sud [2016]



Bernard Cerquiglini,
*Enrichissez-vous :
parlez francophone !*
Larousse [2016]

Il y a quelques jours paraissait chez Actes Sud un récit intitulé *Ma part de Gaulois* : l'auteur, un Beur des quartiers nord de Toulouse, Magyd Cherfi, par ailleurs sympathique et disert dans ses apparitions médiatiques, y raconte avec verve et humour sa préparation et son succès au baccalauréat considéré comme un graal auquel n'accèdent généralement pas les autres jeunes de sa cité. À la lecture de ce parcours semé d'embûches, véritable épopée moderne, le lecteur découvre par le menu cette réalité familiale et sociale des « quartiers » comme on les nomme d'ordinaire et se prend à suivre avec intérêt les aventures et mésaventures du héros, pris souvent en tenaille entre les exigences maternelles et les habitudes sauvageonnes d'une rue bien peu sensible aux exploits du bon élève déviant, éducateur à ses heures de jeunes démunis et de quelques camarades passionnés de théâtre. Car la langue est bien dans ce livre l'élément central, utile et admiré, de celui qui possède sa lecture et son écriture au service des besoins de tous, mais aussi blason dont l'obtention finale du baccalauréat semble devenue alors une sorte d'épiphanie. Et l'on comprend mieux le titre choisi par le héros, écartelé sans cesse entre sa volonté légitime de réussite familiale et les réalités violentes, souvent désespérantes, des jeunes de la cité qui non seulement ne comprennent pas ce goût de l'étude mais le vivent comme une grave trahison culturelle et sociale.

C'est en réfléchissant à cette question qui pourrait interpellé quiconque dans chaque région, que je suis tombé sur le dernier ouvrage de Bernard Cerquiglini publié chez Larousse *Enrichissez-vous : parlez francophone !* dont l'injonction malicieuse du titre semble faire écho au précédent. Je connais bien l'auteur depuis plus de trente ans et sais bien combien ce linguiste, qui fut entre autres fonctions Recteur de l'Agence de la francophonie et délégué général aux langues de France, est un fervent militant de la diversité linguistique. Il propose ici une sorte de dictionnaire ou plutôt un trésor d'expressions savoureuses venues de différents pays, proches ou lointains, de tous les continents ou des îles : une quantité impressionnante de vocables dont certains sont déjà admis officiellement, d'autres le postuleront peut-être. L'essentiel est bien qu'ils existent, qu'ils disent aussi et parfois mieux que ce dont nous usons pourtant, situations que l'auteur éclaire pertinemment et nous incite donc à les pratiquer sans crainte : l'inventivité des peuples a toujours été remarquable qu'il ne s'agit pas de brider mais plutôt d'encourager. Je m'entretenais récemment avec Bernard Cerquiglini, autour d'un café sur la place Saint-Nicolas, de la vivacité des nombreuses créations langagières, créations hybrides que nous observons partout, y compris chez nous en Corse, et il m'écoutait avec la gourmandise du chercheur. Car c'est bien vers la diversité des langues, les comparaisons, les échanges, les traductions et les études que l'on doit s'orienter dès le plus jeune âge, et préférer un plurilinguisme intelligent à tous les monolinguisms forcément sclérosants. Notre part de romanité nous y invite naturellement, en Méditerranée sans doute et bien au-delà. ■

PHIL GUISEPPI

Riffs et sanglots longs

Guitariste, chanteur, compositeur et auteur, Phil Guiseppi a mené sa vie en appliquant au pied de la lettre un vers de Paul Verlaine : *De la musique avant toute chose...*

Il semblait donc inéluctable qu'il en vienne un jour à faire dialoguer riffs de guitare et sanglots longs des violons.

C'est chose faite avec *Parce que c'est Verlaine, Rimbaud et les autres...* projet où les vers des poètes s'accordent à ses mélodies blues et pop-rock.

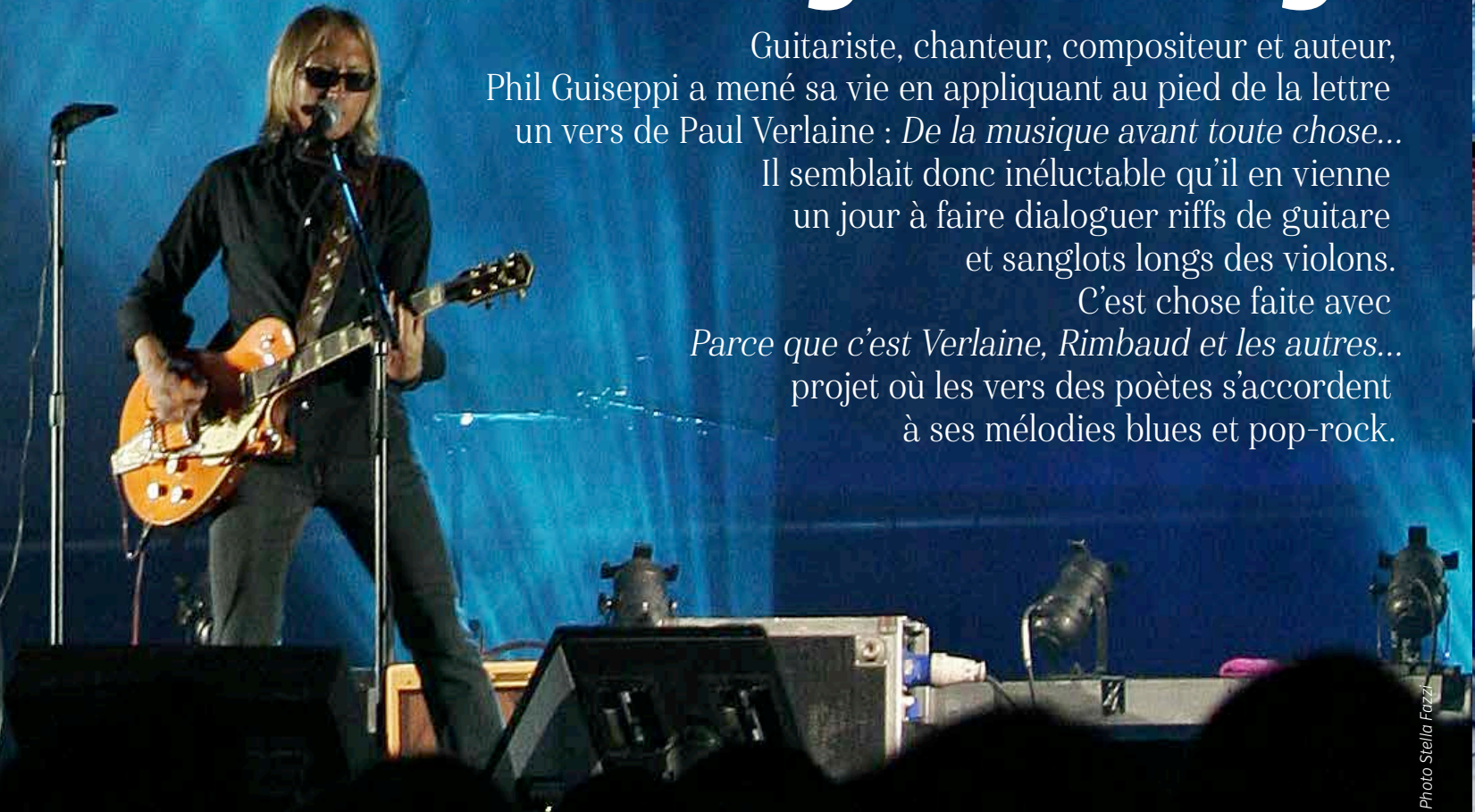


Photo Stella Fazzal

Il est venu sans son chapeau melon. Mais les lunettes noires dont il se sépare rarement, notamment en concert, sont du voyage. S'il les ôte spontanément face à un interlocuteur, par courtoisie, elles font partie, non de son look, mais plutôt de son identité. Au même titre que la blondeur lisse, la silhouette d'éternel adolescent, l'attitude un rien flegmatique, un brin distancée. Et ce truc indicible qui fait que même en tenue on ne peut plus passe-partout, Phil Guiseppi est un personnage singulier. En ville comme sur scène.

Au commencement, il y a la sphère rock insulaire de la fin des années 1970, bouillonnante. « Il y avait de très fortes personnalités. Les groupes, comme par exemple Cardiac Vinyl ou Exit, se produisaient dans des salles, des bars pour jouer leurs propres compositions, en français comme en anglais ». Quoiqu'encore très jeune, Phil Guiseppi ne se contente pas d'un rôle de simple observateur. Après quelques cours de guitare classique « parce qu'il n'y avait que ça pour se former », il a poursuivi son apprentissage de la six cordes de manière autodidacte. « En sortant du collège Giraud, à Bastia, je m'arrêtais à la vitrine du magasin Sonotech où il y avait une Gibson devant laquelle je restais bloqué... Elle en a fait rêver plus d'un, celle-là ! » Il ignore alors qu'il parviendra un jour à s'en offrir une. « Trois, même, que j'ai toutes revendues et qui continuent leur vie. Je suis un fou de matériel, admet-il volontiers. J'ai une dizaine de guitares, et celle qui a ma prédilection est la Fender Telecaster. Cela dit, la recherche du son est dans les doigts, pas dans l'instrument ». En 1977 est organisé « le premier festival de rock en Corse, plaine de Peri, en 1977. J'étais tout même, un ado. Il y avait une dizaine de formations, dont la mienne... » Dès lors, il va évoluer dans divers groupes, souvent créés sous son impulsion, en tant que lead guitar et compositeur, donner de nombreux concerts, se produisant notamment en 1979 au tremplin du Golf-Drouot, temple parisien du rock où se sont entre autres succédé les Stones, Bowie, Téléphone ou Starshooter et qui fermera ses portes en 1981 pour faire place à un Mac Do.

Au fil des années, Phil Guiseppi thésaurise les expériences, entre la Corse, Paris et





Photo Phil Guiseppi

l'Italie; entre scènes et studios; du circuit des clubs, où il se produit en formule trio ou en solo, interprétant aussi bien des œuvres personnelles que des reprises blues et rock, aux collaborations sur des albums ou des films publicitaires. Carrière discrète, peut-être, mais pour ce perfectionniste «*ce qui compte, c'est rechercher la qualité, pas le buzz. Pour moi, rien n'est jamais assez carré.*» En 2010, il se dote de son propre studio, chez lui, à Saint-Florent. «*C'est aussi mon atelier, mon bureau. C'est là que je m'isole, que je produis. Je suis à la fois au four et au moulin. Pour les enregistrements en studio, je fais tout. J'en suis même venu à réaliser mes clips, à la fois devant et derrière la caméra. C'est un peu la folie... mais c'est passionnant !*» Autarcique, en somme? Pas exactement. «*Si j'ai la maîtrise artistique de mon projet, j'ai toujours la notion de groupe, d'aventure collective, de mon adolescence. C'est pas du tout Johnny et les requins de studio derrière ! Sur scène, j'ai besoin de complicité.*»

En 2012, il entreprend de donner une nouvelle dimension à ce vers de Paul Verlaine qu'il a érigé en ligne de vie: «*De la musique avant toute chose*»... C'est le début du projet *Parce que c'est Verlaine*. Il relit ses classiques, s'immerge l'univers du poète, sa vie mouvementée qui, à bien y regarder, offre bien des points communs avec celles «*des bluesmen et rock stars, qui ont bercé mon adolescence, enrichi ma culture musicale et influencé l'artiste que je suis*». Et il compose afin de donner à découvrir ou redécouvrir des textes du poète maudit sur des musiques pop-rock et blues. «*Comme d'autres l'ont fait avant moi, j'ai mis ces poèmes en musique avec ma propre sensibilité, mon propre style*». À commencer par la célèbre *Chanson d'automne*. «*J'adore composer à partir des textes des autres, alors qu'étrangement, pour mes propres chansons, je vais être incapable*

d'écrire si je n'ai pas déjà ma musique. Je compose directement à la guitare. Il m'est arrivé une ou deux fois d'utiliser le piano, mais dès que tu fais un accord, tu as toute suite le sentiment que c'est beau. Alors qu'avec la guitare, c'est plus restreint, on se sent un peu à poil, et ça oblige à se monter plus créatif». Suivront *Art poétique*, *Marine*, *A poor young shepherd*.

À l'été 2014, il teste ces créations sur scène avec une formation trio (basse, batterie et guitare/chant) pour trois concerts en Corse dont une première partie d'I Muvrini. Puis, inévitablement, Arthur Rimbaud s'est invité, et à sa suite Charles Baudelaire et Guillaume Apollinaire. Et l'intitulé de son projet devient *Parce que c'est Verlaine, Rimbaud et les Autres...* avec un répertoire auquel il a adjoint des textes personnels, et qu'il présente lors de trois concerts*, à Calvi, Ajaccio et Bastia, en compagnie de Damien Tristani (basse, chœur) Bruno Sebald (guitare acoustique, chœur) et Philippe Campana (batterie). «*L'objectif est de pouvoir organiser d'autres concerts, en ajoutant régulièrement de nouveaux morceaux*».

Entre-temps, il a consacré une chanson et un clip (tourné entre la Corse et Londres) à Pasquale Paoli, *Liberté*. En français, donc. Histoire de démontrer qu'on peut être inconditionnel du rock d'expression française et pour autant attaché à rendre hommage au Babbu, l'essentiel étant pour cela, non de tenter de se couler dans un moule, mais de faire ce que l'on sait faire au mieux. Parce qu'il est comme ça, Phil Guiseppi... ■ Elisabeth MILLELIRI

* le 18 novembre à Calvi, Hôtel La Balagne; le 25 novembre à Ajaccio, Espace Diamant; le 1er décembre à Bastia, Espace culturel Alb'Oru.

AJACCIO

■ LES OMBRES DU FRANQUISME

Jusqu'au 23 novembre. Lazaret Ollandini.

☎ 04 95 10 85 15 & lelazaret-ollandini.com

En 2006, le photographe Jean-Yves Gargadennec a entrepris un travail d'écriture photographique sur la mémoire intime et collective de la résistance au franquisme.

■ ACQUISITIONS RÉCENTES

Jusqu'au 10 décembre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com/

Présentation des nombreuses œuvres napoléoniennes récemment acquises par le musée notamment lors de la vente de la collection de Christopher Forbes.

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ VOILEMENT/DÉVOILEMENT

Jusqu'au 25 novembre. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

L'origine du voile, ses multiples valeurs et sens dans différentes civilisations.

■ LA MANIÈRE NOIRE

Jusqu'au 29 novembre. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

La manière noire est un procédé de gravure par lequel, partant du noir absolu, on va faire surgir le clair et la lumière. Ici, Jean Corti, Mario Sepulcre et André Subrero donnent leur version de ce cheminement esthétique, de l'obscurité vers la clarté.

■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 /06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ ALICE ON THE ROOF

Le 19 novembre 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Voix fraîche et caressante, notes électro-pop aériennes... Alice Dutoit, révélée par The Voice Belgique a sorti début 2016 son premier premier album, Higher.

■ CHJAMI É RISPONDI

Le 19 novembre, à partir de 18h30. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Ateliers d'initiation avec l'Associu di u chjami é rispondi, suivis à 20h30 d'un concert du groupe Très face un paghju, puis d'une veghja.

■ LES POLY-SONS

Le 20 novembre, 18h. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Réminiscence des voyages des Caporsins, un programme qui navigue de la Méditerranée aux Caraïbes, de la berceuse corse au tango argentin.

■ MERCI MADAME

Le 24 novembre, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Entourée de musiciens, vidéastes, chorégraphe et techniciens, la chanteuse Sabrina Saraïs rend hommage à une grande dame de la chanson française : Barbara.

■ PHIL GUISEPPI

Le 25 novembre, 20h30. Espace Diamant.

☎ corsebillet.co

En formation quartet, l'auteur-compositeur-interprète présente textes personnels et poèmes célèbres, sur des musiques pop rock et blues.

■ FESTIVAL DE LA BD

Les 25 et 26 novembre, Palais des congrès.

☎ 04 95 50 44 51 & festivalbdajaccio.com

Pour cette 14e édition, des expositions, des dédicaces, une projection-conférence, des ateliers.

■ LA MARIE DO

Du 26 au 27 novembre. U Palatinu.

☎ 06 75 09 19 82 & www.association-la-marie-do.com

24 h de solidarité, avec la participation de Jenifer, Patrick Fiori, I Chjami Aghjalesi, Francine Massiani, Jean-Charles Papi et Christophe Mondoloni.

■ UNDER MY SCREEN

Du 26 novembre au 4 décembre. Espace Diamant.

☎ www.under-my-screen.com

Pas de Brexit qui tienne pour les addicts du cinéma britannique. Une sélection de films anglais, écossais et irlandais où le flegme le dispute souvent à la folie.

BASTIA

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ UNE PHOTOGRAPHE CONTRE LA MAFIA

Jusqu'au 22 décembre. Centre culturel una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com/

Cette rétrospective présentée par le CMP met en avant le regard passionné et teinté de colère que porte sur son île la photjournaliste Letizia Battaglia.

■ PAYSAGES MÉDITERRANÉENS

Jusqu'au 26 novembre. Centre culturel L'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

De Vasco Ascolini à Ange Tomasi en passant par Dominique Degli-Esposti et Maddalena Rodriguez-Antoniotti, les œuvres d'une vingtaine de photographes, issues de la collection du Centre méditerranéen de la photographie.

■ ARNAUD DUCRET

Le 22 novembre, 20 h 30. théâtre municipal.

☎ 06 17 50 69 88 & www.corsicafestivals.com

Du fumeur opéré du larynx qui veut faire un tabac dans la chanson au prof de karaté tout en muscles sauf dans la tête, une galerie de personnages déjantés.

■ LE BOUC

Le 24 novembre, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

L'arrivée d'un immigré grec dans une banlieue bavaroise exacerbe obsessions et phantasmes. Une pièce de R-W Fassbinder mise en scène par Catherine Graziani.

■ JOURNÉES DU CINÉMA ESPAGNOL

Jusqu'au 26 novembre. Studio cinéma.

☎ 04 95 31 12 94 & studiocinema.fr

Une sélection de classiques, de films récents en passe de devenir « culte » et des avant-premières. Projections également au cinéma de Furiani.

BIGUGLIA

■ PETRU GUELFUCCI

Le 19 novembre, 21h. Espace culturel Charles Rocchi.

☎ 06 85 32 07 13 & www.lesdiabetiquesdecorse.com

Entouré de trois choristes et trois musiciens, le chanteur se produit au profit de l'association les Diabétiques de Corse.

CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

PENTA-DI-CASINCA

■ POP-UP

Jusqu'au 30 novembre. Médiathèque.

☎ 04 95 59 50 17 & castagniccia-maremonti.com/

Lorsque le livre se décline en... volumes. Autour des œuvres de Marion Bataille et Bernadette Gervais, une découverte des livres animés et à systèmes.

PIGNA

■ AUTOUR DES ORGUES

Le 13 novembre, 11h. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Elisabeth Joye, claveciniste, fait dialoguer le répertoire musical européen du XVII^e siècle et les orgues et clavecins de Balagne.

■ DÉJEUNER CHEZ WITTGENSTEIN

Le 19 novembre, 18h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Deux sœurs, comédiennes, préparent le retour de leur frère. Elles sont enfermées dans l'histoire familiale, lui dans un asile psychiatrique. Lecture-spectacle.

PORTO-VECCHIO

■ NAPOLÉON VU PAR ABEL GANCE

Jusqu'au 17 décembre. Bastion de France.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Conçue par le Musée de la Maison Bonaparte, la Cinéma-thèque régionale et l'association La Corse et le cinéma, cette exposition retrace le tournage de cette partie du chef d'œuvre d'Abel Gance appelée *La séquence corse*, tournée dans l'île au printemps 1925.

■ L'OURS QUI AVAIT UNE ÉPÉE

Le 19 novembre, 11h, 15h et 16h30.

Place du monument aux morts. ☎ 04 95 72 18 18

Un ours guerrier coupe tout ce qui passe à portée de sa lame. De retour chez lui, il trouve son fort dévasté par les eaux. La faute à qui? Spectacle gratuit, sur réservation.

PROPRIANO

■ VOCE VENTU

Le 26 novembre, 21h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

En attendant la sortie de son nouvel album, *Ci sera sempre un cantu*, annoncée pour décembre, le groupe interprète ses dernières créations.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU

■ BALEINE ET CONTREBASSE

Le 20 novembre, 18h. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

En solo sur scène avec sa contrebasse centenaire, Bernard Abeille crée un chant des profondeurs semblable à celui des baleines qui évoluent sur un écran.



**AGiR
PLUS**

**L'HIVER APPROCHE, PENSEZ À RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT**

**PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE DE **600€****

Retrouvez les modalités de l'offre sur **corse-energia.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour **améliorer**
votre mobilité demain

**EXPRIMEZ
VOUS**



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel

Pour en savoir plus : www.aauc.corsica